

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE N°15.03/22

**Schéma d'Aménagement de l'Agglomération
Roussillon-Saint Rambert d'Albon (SAARRA)**

Une mosaïque de polarités en quête d'urbanité



SOMMAIRE

Préambule.....	5
→ Partie I : contexte et enjeux.....	8
Article 1 - Périmètre et objectifs de l'étude.....	8
1.1. Une agglomération sur 2 communautés de communes et 2 départements	
1.2. Une agglomération au centre de plusieurs espaces de projets	
1.3. La nécessité d'un schéma d'aménagement concerté à l'horizon 2040	
Article 2 – Les enjeux à prendre en compte.....	11
2.1. Une armature urbaine multipolarisée, un paysage hétérogène	
2.2. Un territoire attractif pour une population modeste, attirée par une offre importante et abordable en habitat individuel	
2.3. Espaces naturels et agricoles : un territoire riche et vulnérable	
2.4. Les grandes infrastructures de communication, atouts mais aussi contraintes pour le territoire	
2.5. Un potentiel de développement économique d'envergure régionale	
2.6. Risques, nuisances et pollutions : des problématiques spécifiques et un enjeu de santé publique	
Article 3 - Une approche sensible et partenariale pour initier une dynamique de projet.....	30
→ PARTIE II – attendus de l'étude.....	33
Article 4 - Les attentes du Syndicat mixte vis-à-vis du schéma d'aménagement.....	33
Article 5 - Le déroulé de la mission (offre de base et options)	33
5.1. Un diagnostic problématisé à l'échelle des 8 communes	
5.2. Vers un projet d'agglomération et la proposition d'orientations urbaines et architecturales	
5.3. Modalités de mise en œuvre opérationnelle du projet	
5.4. Le suivi du projet et la concertation	
5.5. Options : « concertation renforcée » et « lien avec le futur Scot »	
Article 6 - Organisation du travail du prestataire.....	38
6.1. Les compétences requises pour le suivi de la mission	
6.2. Calendrier et méthodologie de l'étude	
Article 7 - Données et études mises à disposition du prestataire.....	39
Article 8 - Propriété et remise des données au SMRR.....	40
Annexes.....	41

PREAMBULE

Le Syndicat mixte du Scot des rives du Rhône, maître d'ouvrage

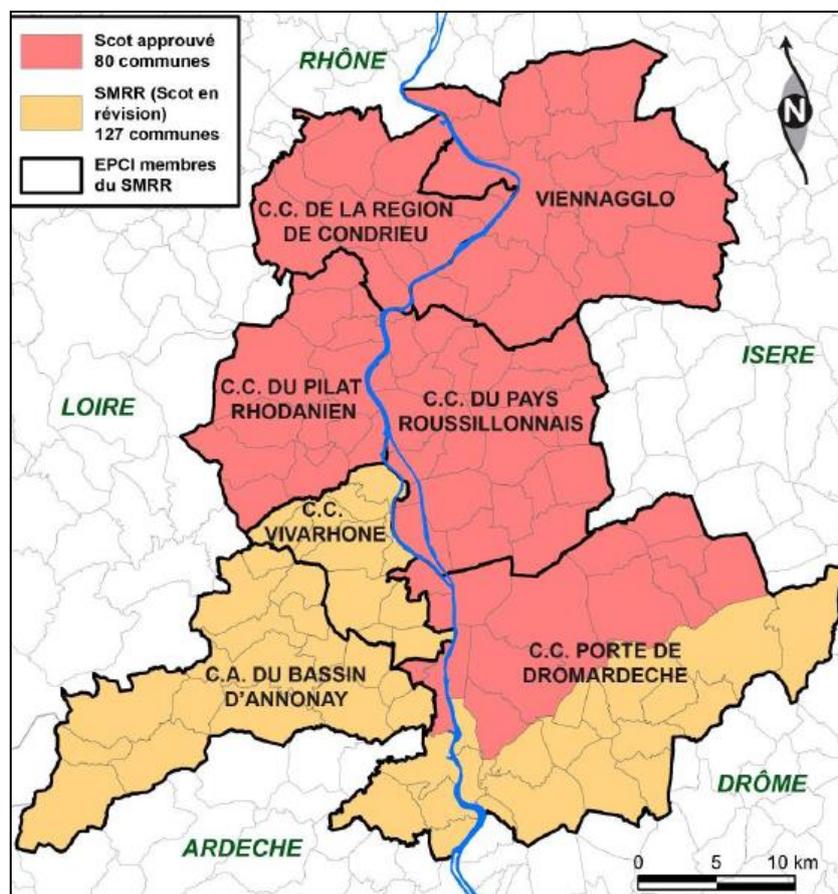
Le Syndicat mixte des rives du Rhône (SMRR) est un syndicat mixte fermé, créé en décembre 2001. Il a pour vocation et compétence unique l'élaboration et le suivi du schéma de cohérence territoriale (Scot) des rives du Rhône sur l'ensemble de son territoire.

Le territoire du Syndicat mixte des rives du Rhône a la particularité d'être à cheval sur 5 départements. Sa superficie totale est d'environ 1500 km².

Le Syndicat mixte dispose d'un Scot approuvé le 30 mars 2012 sur un périmètre de 80 communes (5 intercommunalités) réparties de part et d'autre du couloir rhodanien.

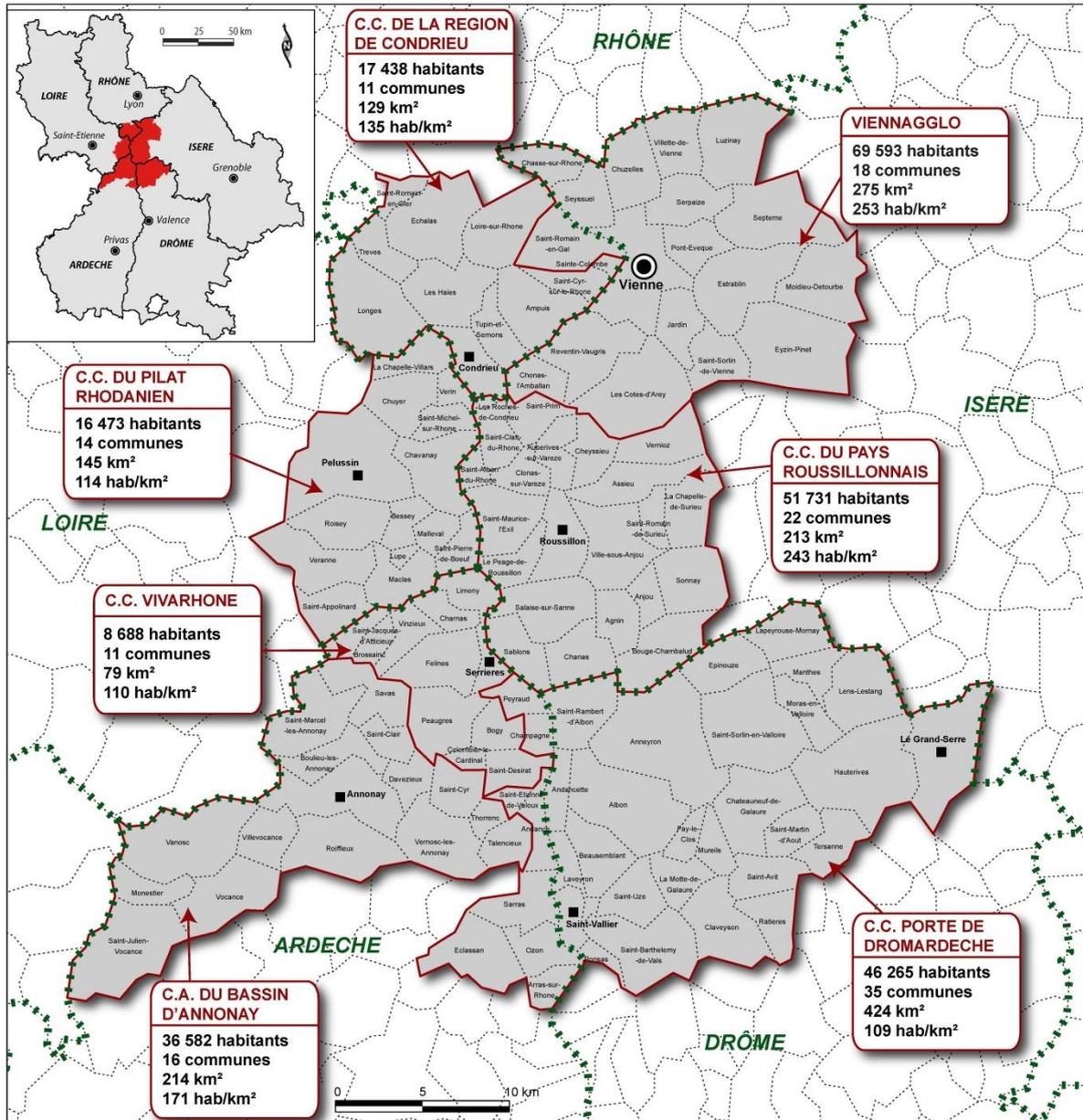
Suite à l'extension de son périmètre en mars 2013, le Syndicat mixte compte désormais 127 communes réparties en 7 intercommunalités, pour une population totale d'environ 240 000 habitants.

C'est à cette nouvelle échelle qu'a été prescrite la révision générale du Scot des rives du Rhône le 11 juin 2013 : une démarche de révision qui sera également l'occasion d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires (Grenelle de l'environnement, lois Alur et Pinel...).



LE SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHONE

ORGANISATION ADMINISTRATIVE AU 1^{er} JANVIER 2014



Limites administratives

- Limites départementales
- Limites des EPCI
- Limites communales
- Périmètre du Scot des Rives du Rhône

Hiérarchie administrative

- Sous-préfecture
- Chef-lieu de canton
- Commune simple

SCOT RIVES DU RHONE

246 770 habitants
127 communes
1 479 km²
167 hab/km²

Commune la plus peuplée : Vienne : 29 596 hab
 Commune la moins peuplée : Monestier : 50 hab

Distance nord - sud : environ 53 km
 Distance est - ouest : environ 54 km

Source : IGN Géofla, INSEE RP 2011

Réalisation SCoT Rives du Rhône

Les origines du projet de schéma d'aménagement

Le Scot des rives du Rhône, approuvé le 30 mars 2012, prévoit la réalisation d'un « schéma de secteur » à l'échelle de l'agglomération Roussillon- Saint Rambert d'Albon.

En effet, le Scot pointe deux secteurs qui devront faire l'objet d'un tel schéma : les communes de la côtière rhodanienne (schéma de secteur arrêté le 25 février 2014) et le territoire de l'agglomération Roussillon – Saint Rambert d'Albon, dont les problématiques et les enjeux particuliers nécessitaient un approfondissement.

Du « schéma de secteur » au « schéma d'aménagement »

La loi ALUR du 24 mars 2014 a supprimé la possibilité de réaliser des « schémas de secteurs », dont l'objectif était de compléter et/ou de préciser les dispositions du Scot sur certaines parties du territoire ou certaines thématiques.

En conséquence, il est désormais proposé d'élaborer un « schéma d'aménagement » à l'horizon 2040, qui ne pourra pas revêtir en tant que tel de valeur réglementaire, contrairement aux anciens « schémas de secteur », mais qui pourra servir de fil conducteur aux actions publiques locales et trouver sa traduction réglementaire dans les PLU et le futur Scot des rives du Rhône en cours de révision.

Ce que dit le Scot : « l'agglomération Roussillon-Saint Rambert d'Albon » (p.416 du rapport de présentation)

« Il conviendra d'effectuer un véritable schéma d'aménagement qui permettra d'approfondir et de préciser, dans l'espace comme dans le temps, les orientations du Scot : diagnostic foncier (atlas foncier de l'agglomération), potentiel de renouvellement urbain, enjeu de la trame verte urbaine et de la « qualité de ville », transports en commun et urbanisation, développement économique, espaces agricoles à protéger. Le projet du Scot est en effet très ambitieux en termes de développement pour ce secteur : sans parler de « ville nouvelle », il faut sans conteste doter l'agglomération en devenir d'un « plan-guide » qui lui permette « d'honorer » les objectifs du Scot ».

PARTIE 1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Article 1 - Périmètre et objectifs de l'étude

1.1. Une agglomération sur 2 communautés de communes et 2 départements

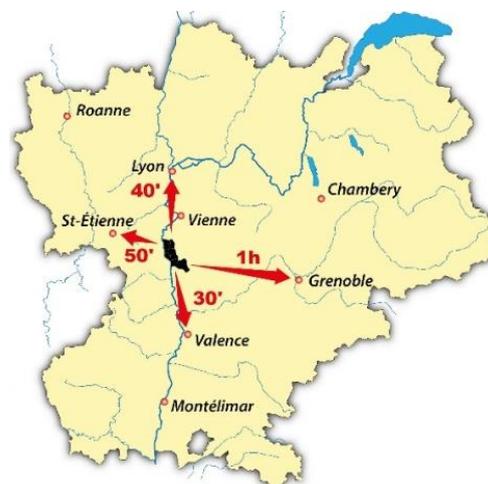
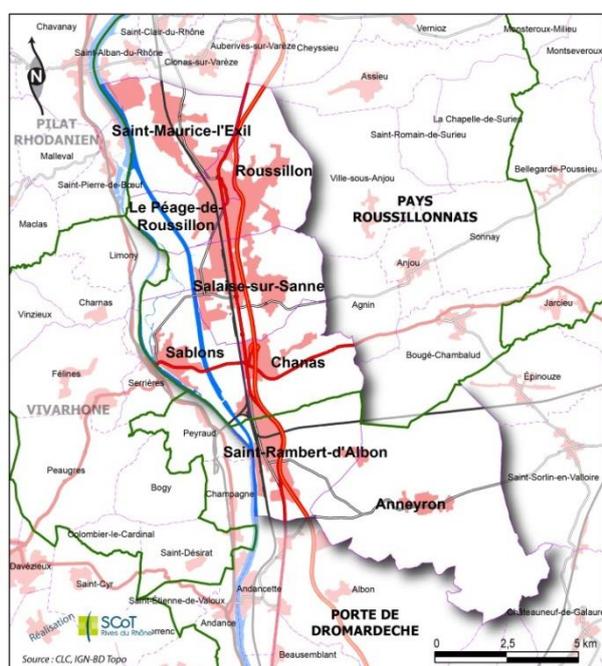
L'agglomération Roussillon—Saint Rambert d'Albon est constituée de 8 communes :

- Saint Maurice l'Exil
- Roussillon
- Le Péage de Roussillon
- Salaise sur Sanne
- Sablons,
- Chanas
- Saint Rambert d'Albon,
- Anneyron

Ce territoire est situé aux marges de deux départements et sur deux communautés de communes :

- Pays Roussillonnais
- Porte de DrômArdèche

La Communauté de communes Porte de DrômArdèche a été créée au 1er janvier 2014 par la fusion de 4 communautés de communes, dont Rhône-Valloire qui comprenait Anneyron et Saint Rambert d'Albon et qui était couverte par le Scot approuvé.



L'extension du périmètre du Syndicat mixte au Bassin d'Annonay et aux communes de la vallée de la Galaure place l'agglomération Roussillon - Saint Rambert d'Albon au centre géographique du Scot.

Le nouveau périmètre du Syndicat mixte donne toute son importance aux transversales Est-Ouest et s'articule autour de **3 agglomérations principales** : l'agglomération viennoise, l'agglomération Roussillon- St Rambert d'Albon et l'agglomération annonéenne.

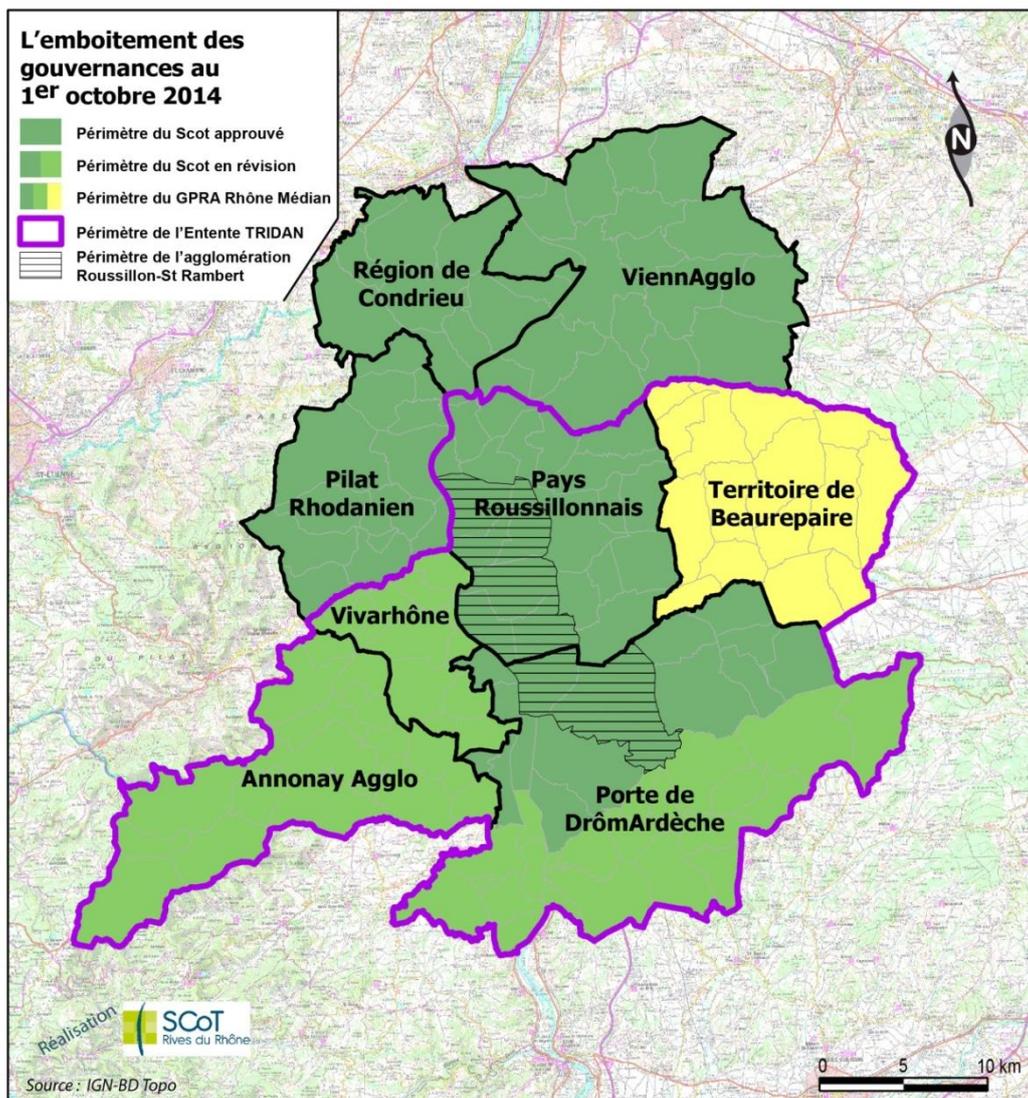
1.2. Une agglomération au centre de plusieurs espaces de projets

→ **Le Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) Rhône Médian** doit permettre de développer l'écologie industrielle et territoriale, de favoriser le report modal vers le fleuve et le rail pour les transports de marchandises et de faire émerger une intelligence collective sur le territoire.

Centré sur la Zone Industriale-Portuaire (ZIP) de Salaise-Sablons, futur site économique majeur, le protocole GPRA a été signé entre la Région, les cinq conseils généraux de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire et du Rhône et huit EPCI : le Pays Roussillonnais, Porte de DrômArdèche, ViennAgglo (qui a quitté le GPRA au 1^{er} janvier 2015), Annonay Agglo, le Pilat rhodanien, la Région de Condrieu, Vivarhône et le Territoire de Beaurepaire. Ce vaste projet est fédérateur et emblématique en termes de coopération économique entre intercommunalités.

→ **L'entente Tridan (Transrhôdaniennne Isère Drôme Ardèche Nord)**

Depuis le 1er janvier 2012, les cinq intercommunalités du Pays Roussillonnais, du Territoire de Beaurepaire, de Rhône Valloire (élargie depuis à la communauté de communes Porte de DrômArdèche), d'Annonay Agglo et de Vivarhône se sont dotées d'une scène de réflexion commune sur des questions stratégiques de développement économique, de transports et infrastructures et de grands équipements.



1.3. La nécessité d'un schéma d'aménagement concerté à l'horizon 2040

Les élus du Syndicat mixte souhaitent réaliser ce schéma d'aménagement dans un double objectif :

- Pour mieux articuler les projets aux différentes échelles, du Scot jusqu'aux documents d'urbanisme locaux et aux projets urbains et faciliter la mise en œuvre du Scot au travers d'un « plan guide » urbain et architectural
- Pour travailler collectivement, avec les élus locaux et les acteurs du territoire, à l'émergence d'un véritable projet d'agglomération à l'échelle des 8 communes de l'agglomération Roussillon-Saint Rambert d'Albon. Compte-tenu de la superposition des gouvernances sur ce territoire, l'enjeu est de faire émerger un projet commun pour mettre en cohérence les politiques publiques de développement économique, résidentiel et des équipements.

L'agglomération roussillonnaise représente un secteur à enjeux à l'échelle du Scot, qui prévoit d'accueillir sur ce territoire près de 7200 nouveaux logements (minimum) à l'horizon 2030.

Or, cette agglomération possède des atouts majeurs, mais elle est également confrontée à de très fortes contraintes qui interrogent le projet du Scot : comment répondre à celui-ci en termes de développement urbain, d'attractivité, sur un territoire aussi fortement contraint et insuffisamment attractif pour les nouveaux habitants ? Au-delà de cette problématique, comment inventer un nouveau modèle et faire de l'agglomération Roussillon-Saint Rambert d'Albon un « laboratoire de la ville émergente » ?

Les élus, au travers du SAARRA, souhaitent également apporter des réponses concrètes aux enjeux et problématiques existants sur le territoire, tout en s'appuyant sur ses richesses :

- Des espaces naturels de grande valeur environnementale en vallée du Rhône qu'il conviendra de préserver et de valoriser (Ile de la Platière, corridors écologiques,...)
- Des points de vue qualitatifs sur les coteaux de la rive droite du Rhône et du massif du Pilat encore préservés, qui contrastent avec la forte industrialisation de la rive gauche
- Une activité agricole sur des terres à forte valeur agronomique, qui portent une agriculture emblématique du territoire (arboriculture notamment) et essentielle pour l'économie locale. Pour autant les conflits d'usage sont nombreux et l'activité agricole recule face aux besoins en foncier d'activités en particulier
- De grandes infrastructures de transport qui ont soutenu l'essor économique du territoire, mais qui créent de fortes ruptures dans le tissu urbain, ainsi que des risques et nuisances importants (pollution, bruit,...)
- Un territoire dynamique économiquement, grâce à de grandes sites économiques existants ou en projet (plate-forme chimique, ZIP Salaise-Sablons, Parc d'Activités Nord Drôme Ardèche...), qui créent de l'emploi mais qui apportent également leurs lots de contraintes en termes de risques (risques technologiques, nucléaire, pollution, impacts sur le grand paysage...)
- Des espaces d'habitat mixant les typologies rurales et de faubourgs ouvriers, qui se sont développés sans cohérence d'ensemble et qui ne facilitent pas l'émergence d'une véritable agglomération
- Un bon niveau d'équipements et des projets d'envergure (pôle santé à Salaise-sur-Sanne...)
- La nécessité de concilier bien-être, santé des habitants actuels et futurs avec l'objectif de ne pas trop les éloigner des pôles d'emplois et de services

Article 2 – Les enjeux à prendre en compte

2.1. Une armature urbaine multipolarisée, un paysage hétérogène

Une armature urbaine fragmentée

Sur le plan spatial, la fonction résidentielle s'organise selon deux sous-ensembles :

- Une conurbation de quatre communes aux tissus urbains agglomérés (Saint Maurice l'Exil, Le Péage en Roussillon, Roussillon, Salaise sur Sanne)
- Quatre communes aux tissus urbains plus distendus (Sablons, Chanas, Saint Rambert d'Albon et Anneyron)

Les grandes infrastructures, tout en étant un atout indéniable, fragmentent le territoire et sont sources de nuisances et de contraintes fortes. La fonction résidentielle du territoire présente une hétérogénéité de tissus : faubourgs en ville-rue, cités-ouvrières ordonnées et arborées, tissu résidentiel de périphérie ordinaire, village rural avec un environnement agricole important.

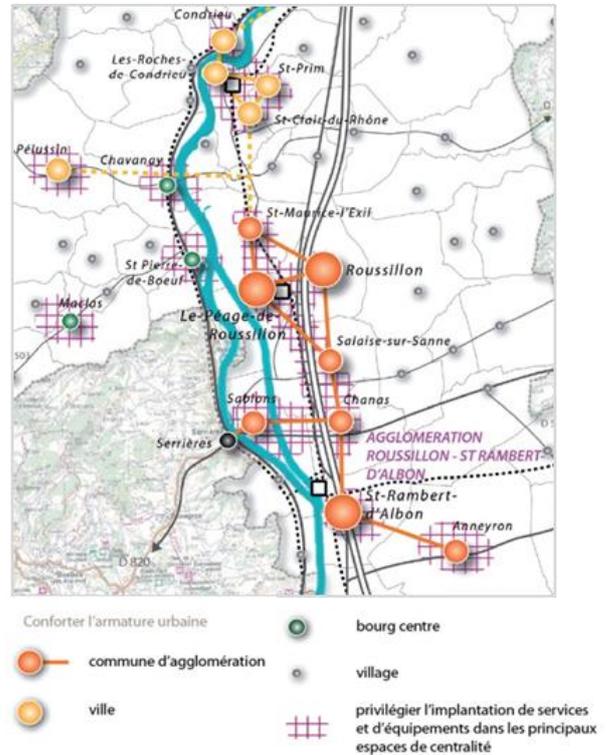
De plus, le tissu économique, de grands sites industriels et de production énergétique, contribue pleinement à construire un paysage hors normes où les changements d'échelles sont difficiles à appréhender.

Des centres historiques en quête d'un nouveau souffle

Malgré un bon niveau d'équipements, les centres historiques sont modérément animés et ont perdu en attractivité.

- les espaces publics sont insuffisamment qualifiés et peu hiérarchisés, ce qui rend difficile leur appropriation par les habitants. Cet environnement de contrastes et de ruptures d'échelles freine fortement la pratique piétonne par manque de confort et de sentiment de sécurité
- les commerces et services ne jouent plus leur rôle moteur d'animation. Ils sont souvent vieillissants, dispersés et contraints en termes de stationnement. Les commerces des centralités historiques sont aujourd'hui en perte de vitesse. Le manque de qualité de l'ambiance urbaine, notamment le long de la RN7 contribue à un déficit d'image et d'attrait. De plus l'offre commerciale en moyennes et grandes surfaces est abondante et génère une concurrence difficile à surmonter pour les commerces de proximité du territoire. La zone de chalandise du récent retail park de Green 7, qui s'est développé « ex nihilo », dépasse largement le territoire de l'agglomération. Ce secteur pourrait être conforté. Un pôle de santé est également attendu à proximité immédiate : le rayonnement de cet équipement structurant devrait lui aussi dépasser largement le périmètre des 8 communes.

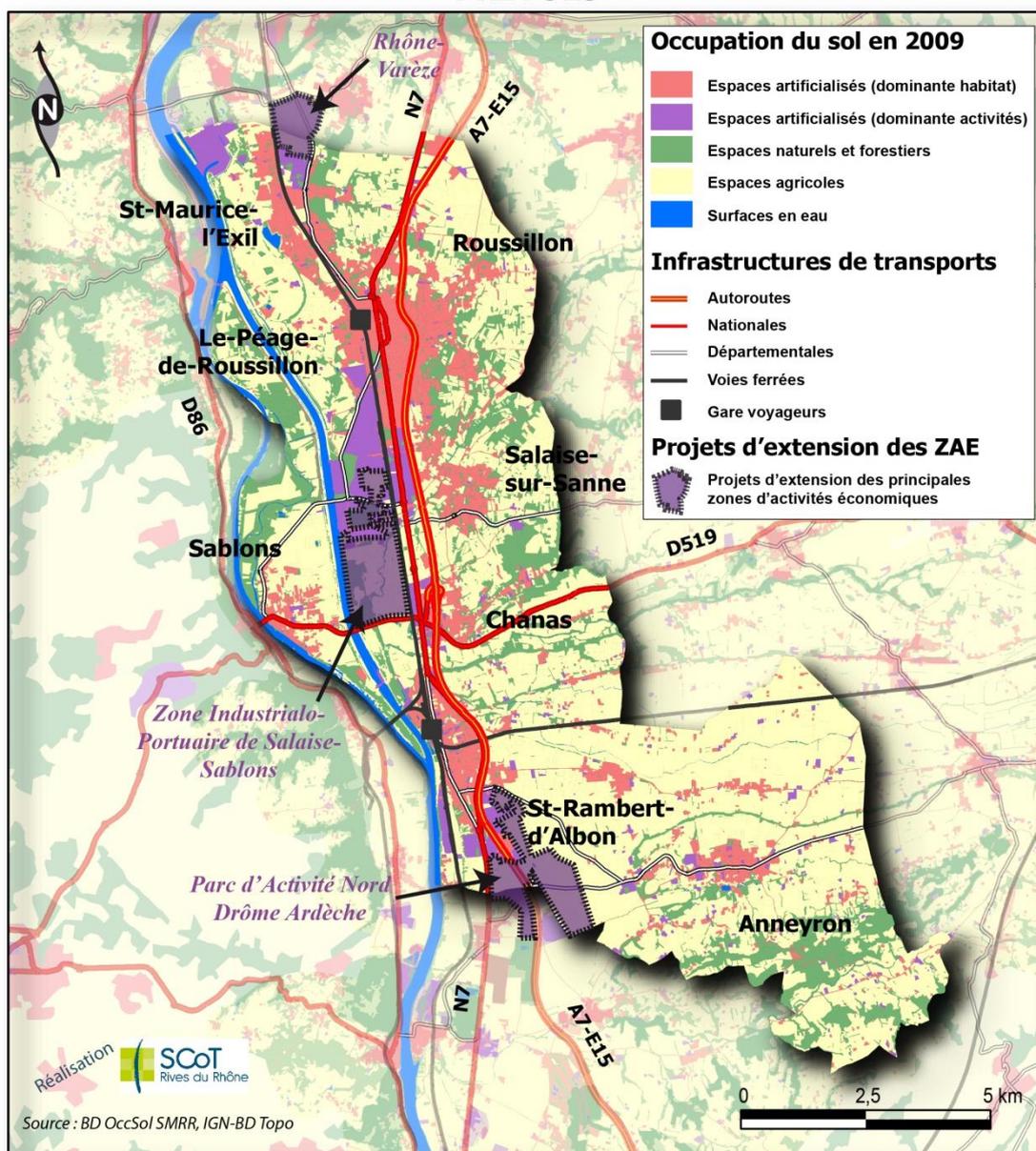
Ce que dit le Scot (RP p.78) :
L'armature urbaine à horizon 2030



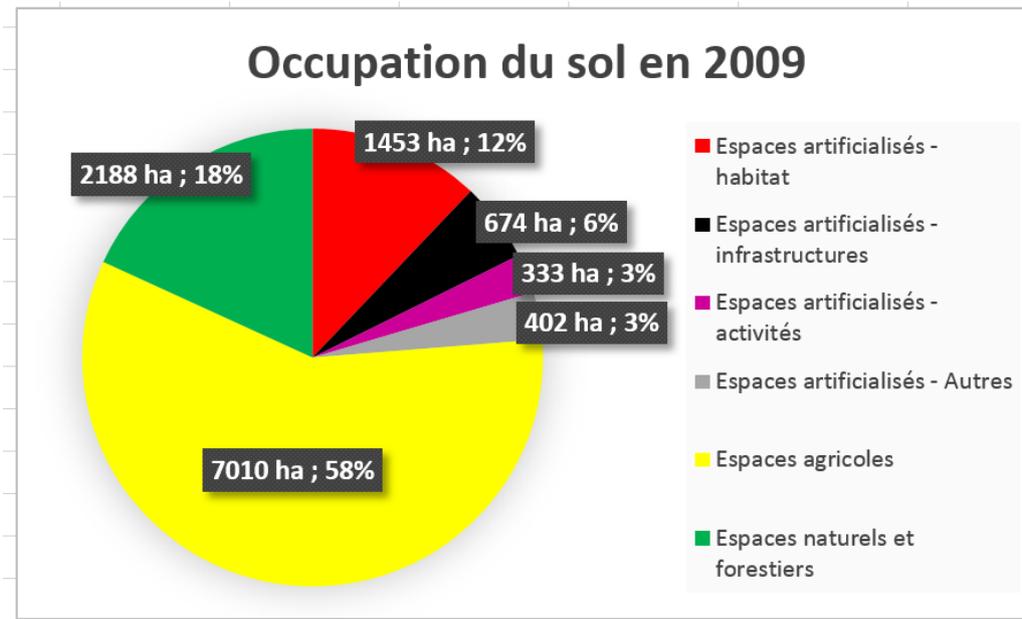
« Zoom études »

- La communauté de communes du Pays Roussillonnais (CCPR) réalise actuellement une étude de territoire avec l'appui de l'agence d'urbanisme de Grenoble
- La CCPR a également mandaté le bureau d'études Cibles et Stratégies pour réaliser un schéma de développement commercial. La communauté de communes Porte de DrômArdèche réalise également un schéma commercial avec le bureau d'études Pivadis. Enfin, dans le cadre de la révision de son Scot, le SMRR s'est associé au bureau d'études Cibles et Stratégies pour la réalisation du volet commerce du futur Scot

OCCUPATION FONCIERE ACTUELLE ET EXTENSIONS ECONOMIQUES PREVUES



Occupation du sol en 2009 sur les 8 communes de l'agglomération (source BD OccSol 2009 – SMRR) :



Problématique :

Quelques pistes d'enjeux qui devront être traités dans le cadre du schéma :

- L'articulation entre les grands paysages et les paysages de proximité ; la question du grand paysage est à appréhender au-delà des limites de l'agglomération Roussillon—Saint Rambert d'Albon
- La gestion des ruptures urbaines, fonctionnelles et paysagères (entrées de villes, limites de l'urbanisation,...)
- Les centralités à redynamiser et à renforcer : quel devenir pour les rez-de-chaussée commerciaux ? Comment rendre sa place au piéton ?
- La coexistence des développements économiques, résidentiels et agricoles...

2.2. Un territoire attractif pour une population modeste, attirée par une offre importante et abordable en habitat individuel

Un dynamisme démographique global qui masque une attractivité résidentielle inégale

Ces 12 dernières années, le territoire est globalement aussi dynamique que l'ensemble du territoire du SMRR, avec +1,2 % de croissance annuelle de population.

Cependant, au sein de l'agglomération Roussillon-St Rambert, la dynamique démographique revêt deux réalités différentes:

- Au nord, la croissance démographique de la conurbation (formée par St Maurice L'Exil, Le Péage-de-Roussillon, Roussillon et Salaise-sur-Sanne) est modérée et principalement endogène, c'est-à-dire portée par la natalité
- Au sud, les quatre polarités ont une forte attractivité démographique et résidentielle, notamment Saint-Rambert d'Albon et Sablons, en grande partie liée à l'apport de populations nouvelles

Un territoire de familles au profil assez modeste

- plus d'un tiers d'ouvriers (20 %) et employés (15 %)
- des revenus médians inférieurs à la moyenne régionale (à l'exception de Sablons, mais particulièrement au Péage en Roussillon et Saint Rambert d'Albon) ;
- un taux de chômage important (13 % en 2010) et plus particulièrement au sein de la conurbation
- une population issue de l'immigration relativement importante, notamment au sein de la conurbation et à Saint Rambert d'Albon

Un renforcement du développement pavillonnaire autour des villes centres

Le tissu urbain est très majoritairement constitué de logements individuels de grande taille (70 % du parc principal et 73% de 4 pièces et plus).

Les communes du Péage en Roussillon, Roussillon et Saint Rambert d'Albon présentent une plus grande diversité de formes urbaines avec une répartition équilibrée entre logements collectifs et logements individuels.

Une attractivité résidentielle en lien avec un marché du logement abordable

Les prix du logement sont inférieurs à ceux observés au nord du territoire du SMRR. En effet, sur les transactions réalisées entre 2011 et 2013, le prix des maisons individuelles neuves était en moyenne de 210 000 € sur la communauté d'agglomération de Vienne et de 160 000 à 190 000 € dans l'agglomération Roussillon / Saint Rambert. Les prix sur le Bassin d'Annonay semblent comparables mais le secteur est moins accessible. Le prix des appartements est également plus attractif avec 2400€/m² sur les EPCI du Pays Roussillonnais et de Porte de DrômArdèche en 2012-2013, contre 2 800€/m² sur ViennAgglo.

« Zoom Etudes »

Le SMRR a réalisé en 2014 une étude sur la « dynamique des marchés immobiliers » sur le territoire du Syndicat mixte, avec l'aide du cabinet Adéquation. Cette étude présente les dynamiques actuelles en termes de prix et de typologies de logements.

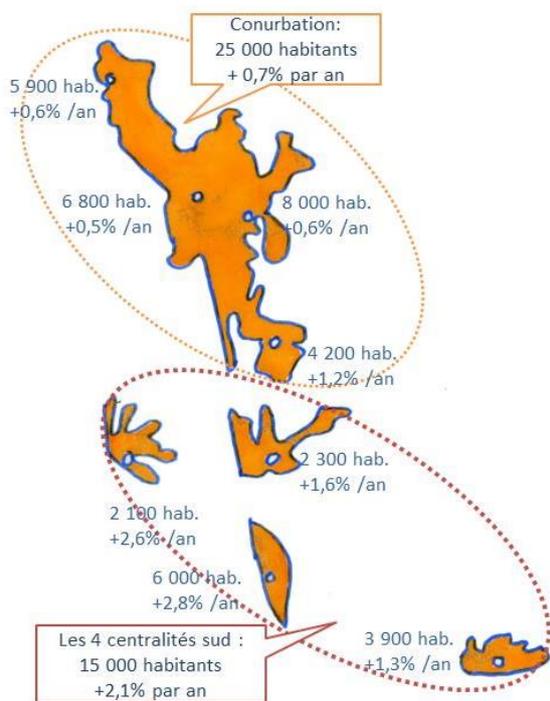
Une problématique de renouvellement urbain à prendre en compte dans un contexte de forte extension de l'urbanisation

Le taux de logements vacants est important (presque 9 % du parc soit environ 1 350 logements) et témoigne d'une obsolescence d'une partie du parc de logements existant. La dynamique de construction fragilise les valeurs immobilières de l'ancien et rend difficile les opérations de réhabilitation.

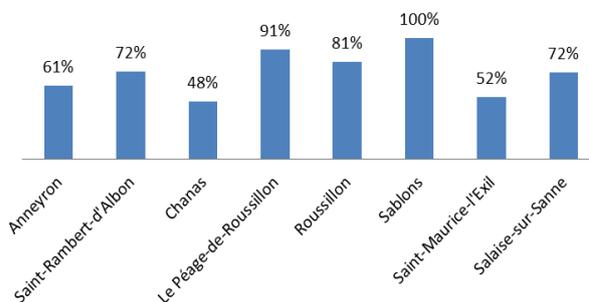
Parallèlement, l'urbanisation à dominante résidentielle représente entre 2000 et 2010, une consommation de foncier agricole d'environ 150 ha.

Les centres-villes perdent en attractivité au profit des périphéries.

Schéma simplifié de l'organisation de la fonction résidentielle dans l'agglomération et évolution démographique entre 1999 et 2011



Part et volume du logement individuel pur dans la construction entre 2002 et 2013



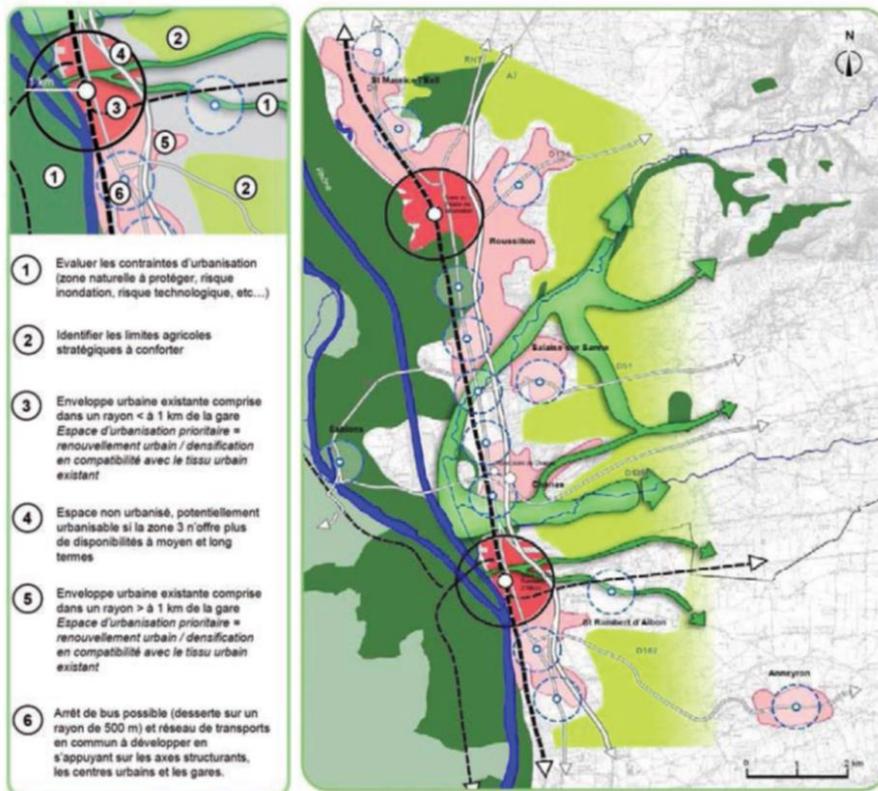
L'agglomération, un secteur privilégié de l'accueil résidentiel du Scot (cf. Dog p.200)

Compte tenu de la localisation stratégique de ce territoire, de l'importance des projets de développement économique (zone industrialo-portuaire de Salaise Sablons, grands pôles commerciaux, Parc d'activités Nord Drôme Ardèche), des disponibilités foncières, le Scot des rives du Rhône considère qu'il existe à l'échelle de ces 8 communes un réel enjeu d'accueil de populations et de redynamisation des centres urbains, qui ont souffert jusqu'à présent des développements périphériques. C'est pourquoi le Scot affiche comme ambition d'accueillir environ 7200 nouveaux logements sur ces communes entre 2009 et 2030 soit:

+340 logements par an, contre 250 logements construits par an sur les 12 dernières années et un foncier maximum urbanisable de +180 hectares d'ici 2030, contre 170 ha consommés ces 10 dernières années.

Ce que dit le Scot : les gares, des secteurs d'urbanisation prioritaires (carte du Scot, p.157 du DOG)

A) Secteurs d'urbanisation prioritaires - agglomération Roussillon – Saint-Rambert-d'Albon



« Zoom Etudes »

Le SMRR a réalisé en 2007 une étude sur les potentiels d'urbanisation autour des gares de son territoire

Problématique : la réflexion sur le développement de la fonction résidentielle du territoire devra porter sur plusieurs points :

- Quelles possibilités d'évolution pour les secteurs anciens ? Peut-on redynamiser les centres villes et limiter la consommation d'espace ? Comment ?
- Comment accompagner les nouvelles dynamiques et composantes du territoire (Green 7, ZIP...) dans l'objectif d'assurer une meilleure articulation avec le tissu urbain existant
- Comment intégrer au mieux les futurs secteurs d'extension de l'habitat avec l'existant, en préservant les richesses agricoles et naturelles du territoire ?
- Comment concilier la nature périurbaine du territoire (fort rabattement vers les gares) et l'objectif de densification des pôles gares ?

2.3. Espaces naturels et agricoles : un territoire riche et vulnérable

Un enjeu de préservation et de valorisation des espaces naturels

La préservation de la biodiversité, le maintien des corridors écologiques, la préservation de la ressource en eau (qualité, quantité) sont des enjeux importants du territoire. Plus particulièrement, la Réserve Naturelle de l'île de la Platière, entre les deux bras du Rhône, revêt une sensibilité écologique d'autant plus importante qu'elle se situe en face de la ZIP Salaise-Sablons.

Les corridors de la Sanne et du Dolon sont des axes écologiques à préserver, au même titre que les axes de déplacement de la faune d'importance locale identifiés dans la partie sud de l'agglomération. Cette richesse naturelle peut être source d'attractivité pour l'agglomération en termes de développement touristique et de qualification du cadre de vie. Elle peut également être mise à mal par les développements futurs.

En termes de développement touristique nous pouvons noter l'existence de la ViaRhôna qui traverse ou longe le territoire de l'agglomération, mais aussi de la présence du Parc du Pilat sur l'autre rive du Rhône.

« Zoom Acteurs »

Le Syndicat Mixte du Rhône Court-circuité Loire Ardèche Isère Drôme (SMIRCLAID) fédère 9 communes autour des enjeux écologiques liés à cette partie du Rhône. Ses missions portent sur la restauration des milieux aquatiques, la protection de la nappe, mais également la valorisation socio-économique du Rhône, via des activités liées au fleuve comme le tourisme.

« Zoom Etudes »

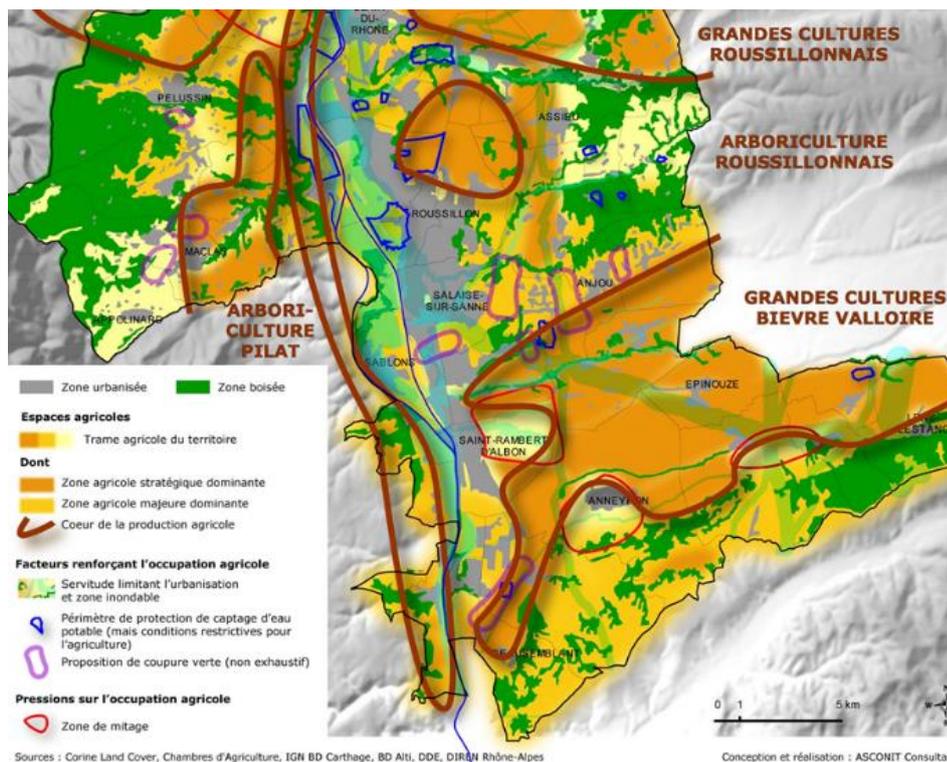
- Etude SMIRCLAID sur la ressource en eau (janvier 2015)

Une filière agricole dynamique et reconnue, qu'il conviendra de préserver et de valoriser dans le schéma d'aménagement

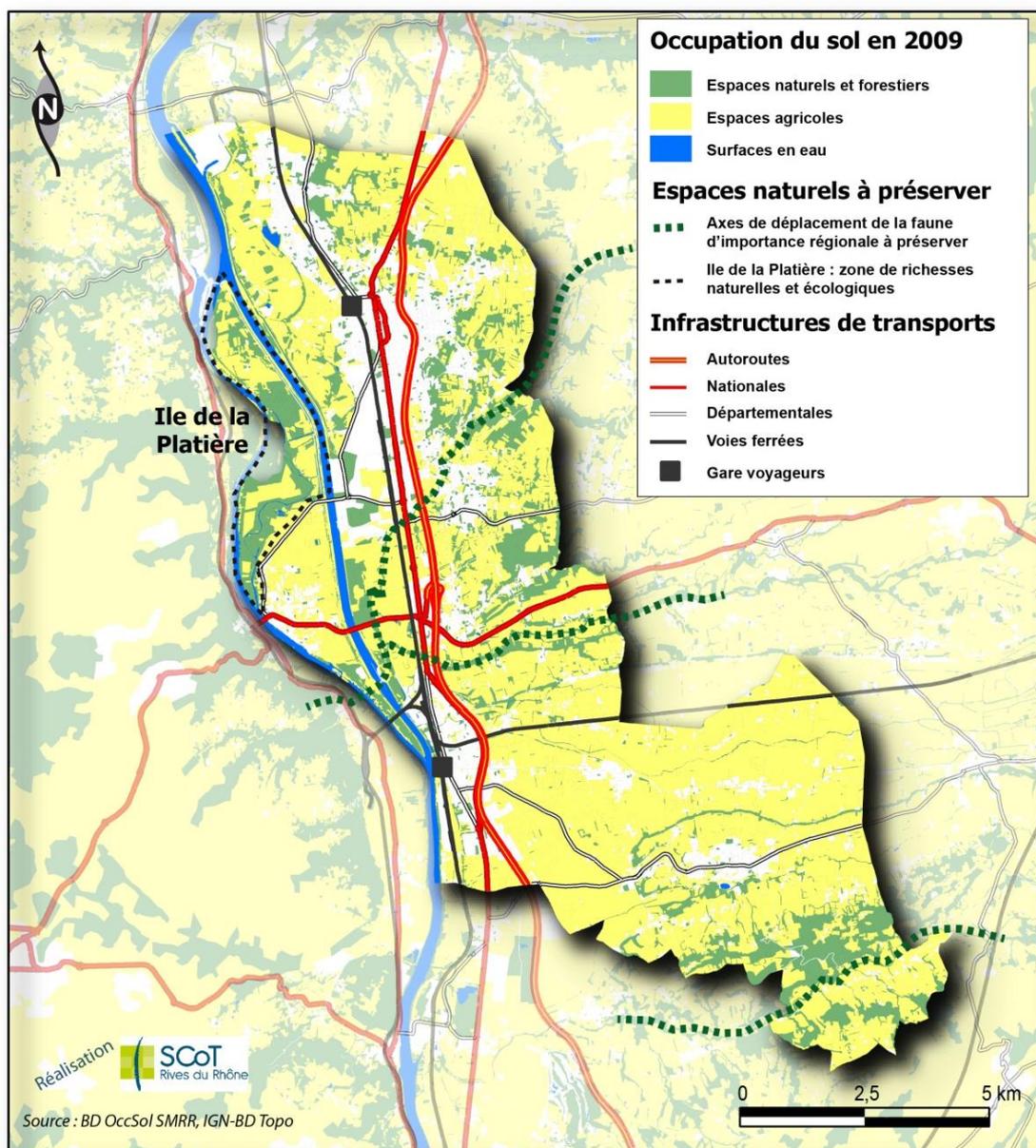
Le pays roussillonnais et la vallée de la Valloire disposent d'une agriculture, notamment arboricole, importante et reconnue. La filière arboricole est valorisée notamment par le développement des circuits courts sur le territoire et par l'existence d'une « cité du fruit » à Bougé Chambalud.

Les espaces de production sont principalement situés sur l'arrière-pays. Certains espaces agricoles sont plus particulièrement reconnus comme stratégiques dans le Scot, notamment sur le plateau de Louze à Roussillon et certains secteurs de plaine à Saint-Rambert-d'Albon et Anneyron.

Ce que dit le Scot (RP p.72) : Les espaces agricoles



ESPACES NATURELS ET AGRICOLES



Problématique : A l'échelle de ce territoire morcelé par les infrastructures, doté d'implantations économiques hors d'échelle pour le piéton et parfois sources de risques, les espaces naturels constituent un atout indispensable à la construction du projet de développement. Certains espaces font déjà l'objet d'une protection. La réflexion devra alors porter davantage sur les lisières, les liens, les espaces de transitions et les cheminements qui y conduisent. Comment les espaces naturels et agricoles peuvent-ils participer à renforcer l'attractivité de l'agglomération ? Comment combiner développement urbain et préservation/valorisation des espaces naturels et agricoles ?

2.4. Les grandes infrastructures de communication, atouts mais aussi contraintes pour le territoire

Le couloir rhodanien, axe de transit multimodal majeur à l'échelle nationale, assure une très bonne accessibilité au territoire de l'agglomération

Cette caractéristique propre au territoire a soutenu le développement économique. En contrepartie, le territoire supporte des trafics très importants.

L'autoroute A7 concentre les trafics les plus importants avec près de 70 000 véhicules par jour au niveau de Roussillon. L'agglomération ne dispose que d'un diffuseur autoroutier à Chanas. Un quart d'échangeur existe au nord de Roussillon, mais ne permet l'accès à l'A7 qu'en direction de Marseille. Le prochain diffuseur en direction du nord est situé à 22km, à proximité de Vienne. En direction du sud, le diffuseur de Tournon est à 32 km.

La nationale 7 accueille également un fort trafic, variant de 13 000 à 18 000 véhicules par jour selon les tronçons. Elle constitue historiquement la colonne vertébrale de structuration urbaine, notamment pour le commerce et la restauration.

Le territoire est également traversé par la voie ferrée (axe Lyon-Valence) et par le canal du Rhône créé en 1977.

Des infrastructures saturées aux heures de pointes : une problématique incontournable du devenir de l'agglomération

Les infrastructures supportent des trafics de transit national, régional et local. Le giratoire au niveau du diffuseur de Chanas est à la fois une porte d'entrée et une charnière interne de l'organisation des flux est-ouest du territoire. Il est actuellement en sur-fréquentation aux heures de pointe. De plus, les abords du diffuseur sont un lieu de covoiturage informel qu'il nécessitera d'organiser.

Les développements urbains et économiques récents, avec Green 7, et programmés, avec la ZIP et la zone logistique PANDA, vont contribuer à une aggravation certaine de la situation, voire à des situations de blocage.

La problématique des liaisons est-ouest se pose dans le prolongement de celle des franchissements du Rhône, afin de relier Annonay à Grenoble via l'agglomération roussillonnaise. Le pont de franchissement du Rhône à Sablons supporte ainsi 19 000 véhicules/jour et n'est aujourd'hui plus suffisant pour répondre au trafic actuel.

Une réflexion sur la création d'un nouveau franchissement du Rhône est actuellement menée par les acteurs du territoire, de même que la création d'un nouvel échangeur au sud de Vienne et/ou au nord de Tain L'Hermitage.

« Zoom Etudes »

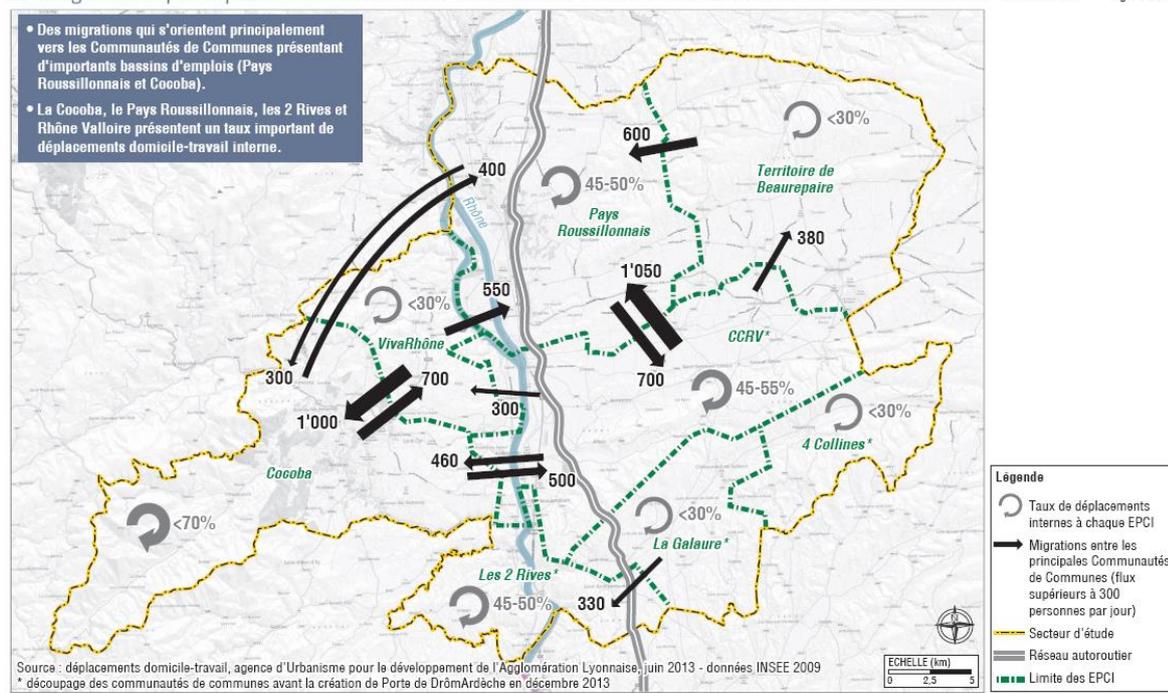
- Une étude a été réalisée en 2013 dans le cadre de l'entente Tridan sur les problématiques de saturation autour du rond-point de Chanas
- L'Etat, par l'intermédiaire du CEREMA, mène actuellement une étude portant sur l'ensemble des thématiques liées aux transports sur le périmètre du SMRR, et plus particulièrement sur le cœur de l'agglomération Roussillon-St Rambert (rond-point de Chanas/ZIP). Cette étude, qui s'appuie sur l'ensemble des études déjà menées sur ce territoire, doit aboutir sur un programme d'actions pour le territoire et à des aménagements futurs

Des flux domicile-travail interterritoriaux importants

Les 8 communes de l'agglomération représentent un territoire attractif en termes d'emploi : elles offrent 16 672 emplois en 2011 pour 14 895 actifs occupés résidant sur le territoire (1,12 emploi par actif).

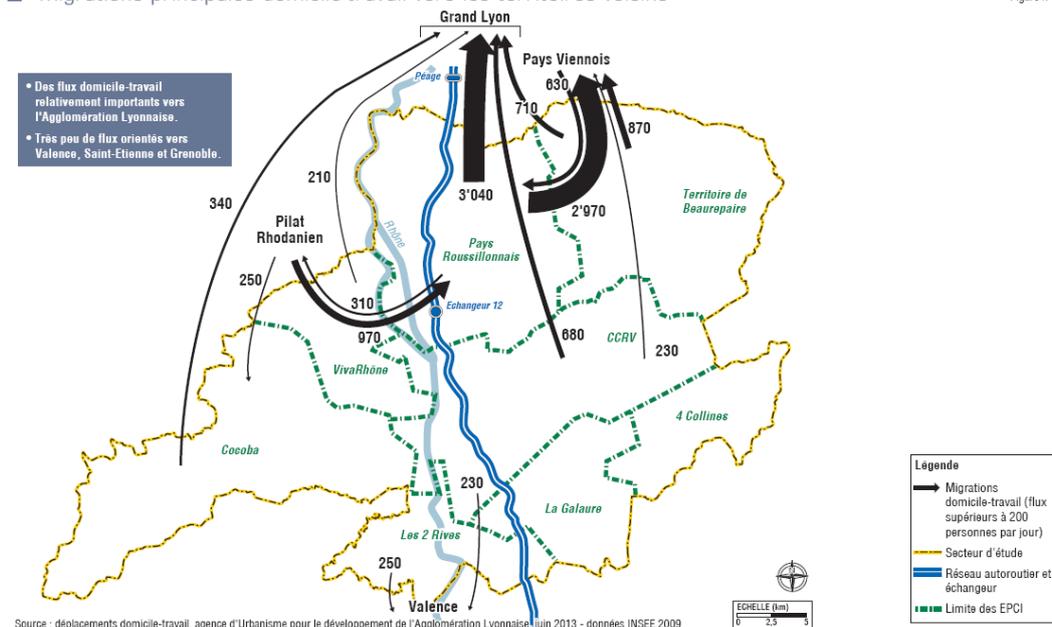
A l'échelle du Scot des rives du Rhône, le nombre d'actifs (98 564) est supérieur au nombre d'emplois (75 512).

■ Migrations principales domicile-travail internes et entre communautés de communes de TRIDAN Figure n°82



■ TRANSITEC

■ Migrations principales domicile-travail vers les territoires voisins Figure n°83



■ TRANSITEC

Source étude TRIDAN, 2014

La voiture est le mode de déplacement le plus utilisé pour les déplacements domicile-travail (83%, source INSEE 2011). Seuls 5% des actifs ayant un emploi utilisent les transports en commun (TER, bus).

Les gares : un rôle stratégique de point d'appui du développement territorial

L'agglomération dispose de deux gares voyageurs sur la ligne Lyon-Valence, au Péage-de-Roussillon et à Saint-Rambert-d'Albon. La gare du Péage-de-Roussillon est la deuxième gare du territoire du Scot en termes de desserte (54 trains par jour) et de fréquentation (2 200 montées et descentes par jour), en forte augmentation depuis 2007. Celle de Saint-Rambert-d'Albon dispose d'une offre un peu moins importante (40 trains par jour) et la fréquentation, bien moindre (890 montées et descentes par jour), est toutefois en forte hausse.

Ces gares drainent une population au-delà de l'agglomération et les parkings à proximité sont largement saturés. Une réflexion sur l'amélioration de l'accessibilité des gares (stationnement, desserte en TC et modes doux,...) apparaît indispensable.

A noter que la voie ferrée, tout comme l'A7, a un impact fort sur l'organisation du territoire en constituant une coupure urbaine forte.

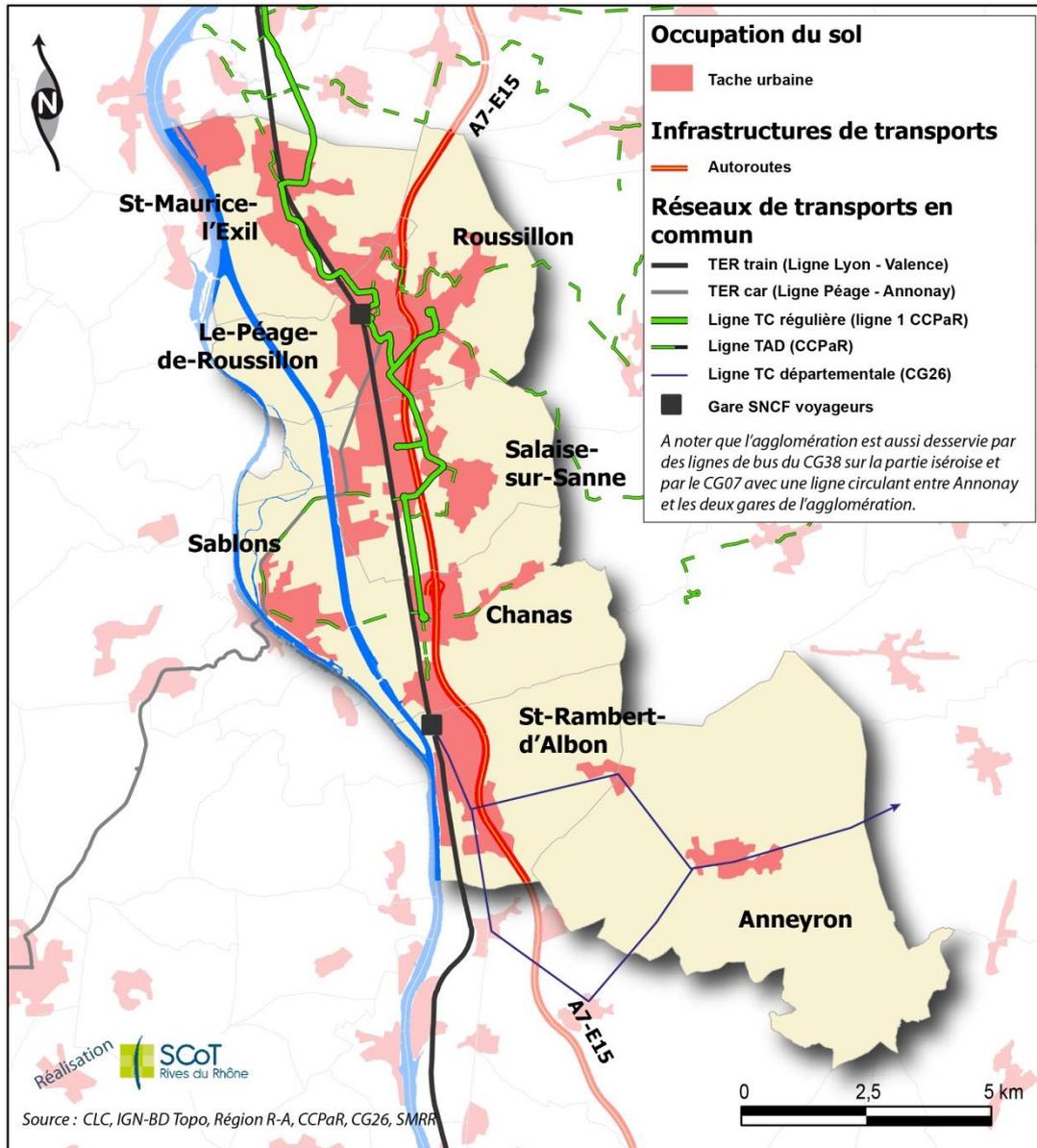
Le territoire bénéficie également de la présence d'une gare fret à Salaise-sur-Sanne, à proximité immédiate des grands sites de développement économique. La question de la réouverture de cette gare pour le transport de voyageurs méritera d'être posée, notamment en fonction du projet de développement retenu.

Une ligne de bus régulière orientée Nord/Sud existe le long de la RN7 sur le Pays Roussillonnais, ainsi que 5 lignes de transport à la demande. La ligne principale relie le rond-point de Chanas à la gare de Saint-Clair/Les Roches. Cette desserte représente un véritable atout pour le territoire et son prolongement plus au sud en direction de Saint Rambert d'Albon et Anneyron mériterait d'être étudié.

Certaines communes de la CC Porte de DromArdèche disposent d'une desserte en bus gérée par le CG26. Organisée est-ouest, cette ligne permet de desservir la gare TER Saint-Rambert-d'Albon.

Une ligne TER bus relie également les deux gares de l'agglomération à Annonay.

LE RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN



Les déplacements en modes non motorisés, un enjeu de développement durable et de réconciliation du territoire avec l'échelle du piéton

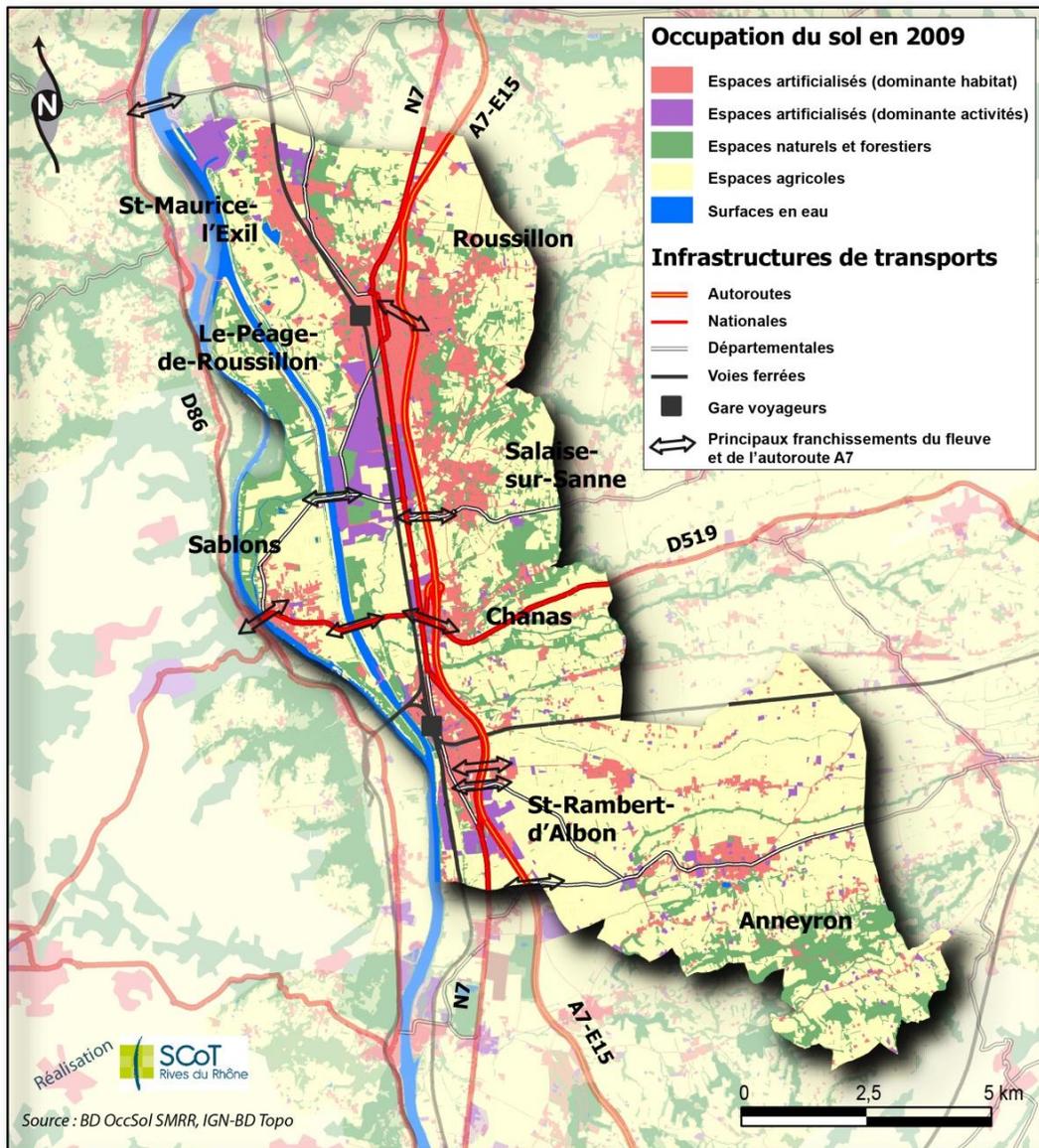
La taille des infrastructures, la nature du trafic qu'elles supportent (poids lourds, trafics importants), les ruptures de continuités urbaines qu'elles génèrent, le paysage fortement impacté par les activités industrielles sont autant d'éléments qui ne facilitent pas et n'incitent pas l'usage des modes de déplacement non motorisés (cyclisme ou marche).

Leur développement représente un enjeu fort.

« Zoom Etudes »

- Des étudiants du Master 2 Altervilles de Saint Etienne ont réalisé en 2014 un atelier consacré au thème des « mobilités émergentes » dans l'agglomération Roussillon-St Rambert dont un rendu a été produit à l'été 2014
- Dans le cadre de la ZIP : étude déplacements (2012) et travaux d'étudiants « mobilités et ZIP » dans le cadre du Master Ingénierie du développement territorial (Grenoble)

GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT



Problématique : le morcellement géographique, l'éclatement urbain, le manque de mixité fonctionnelle rendent d'autant plus difficile le développement de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et la mise en place d'une offre attractive en transports en commun. Comment mieux relier les communes entre elles, à l'échelle de l'agglomération mais aussi au-delà ? Quelles politiques de rabattement vers les gares ? Comment densifier les abords des gares tout en favorisant leur accès au plus grand nombre, dans un contexte de saturation des parkings ? Quelle accessibilité aux grands sites de développement économiques ?

2.5. Un potentiel de développement économique d'envergure régionale

Une économie industrielle en mutation

Le déclin des emplois industriels est manifeste depuis plus de 15 ans. Cependant, l'activité résiste plutôt mieux que dans l'aire métropolitaine lyonnaise (respectivement -1,3 %/an contre -2,3 %/an entre 2007 et 2012). A l'inverse, le secteur des services aux entreprises est plus fortement touché par la crise industrielle que la moyenne de l'aire métropolitaine lyonnaise (-0,9 % d'emplois par an contre +1,7 % par an).

Malgré la crise économique, le territoire conserve sa vocation industrielle forte (notamment autour de la chimie) en lien avec des qualités de site très spécifiques : l'intermodalité fleuve-fer-autoroute, des disponibilités foncières importantes... En preuve le projet de zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons et le projet d'implantation d'entreprises d'envergure internationale telles que Hexcel.

Un territoire de production énergétique

Le territoire compte deux grandes unités de production énergétique :

- la centrale nucléaire de Saint-Alban-du-Rhône – Saint-Maurice-L'Exil produit 19 milliards de kWh par an, soit environ 5 fois la consommation d'une ville comme Lyon. Elle explique en grande partie les 1 200 emplois liés à l'industrie et à l'énergie sur la commune de Saint-Maurice-L'Exil
- le barrage de Sablons a une production moindre, mais génère tout de même 850 millions de kWh par an. Il est lié au canal du Rhône qui sépare Sablons du reste de l'agglomération

Un fort développement de l'économie résidentielle

Depuis 2000, le territoire de l'agglomération est relativement dynamique en termes de croissance de l'emploi (+0,9 % contre +0,6 % de croissance annuelle dans l'aire métropolitaine lyonnaise). Cette croissance est portée principalement par le secteur de la construction qui a été très fortement dynamique, bien au-delà de la moyenne de l'aire métropolitaine lyonnaise (+6,2 % par an au sein de l'agglomération, contre +2 % par an entre 2000 et 2010). Cependant, cette tendance s'affaiblit depuis ces 5 dernières années (+3,3 % par an entre 2007-2012 sur l'agglomération Roussillon-St Rambert).

Un tissu commercial dense et diversifié

Le Scot des rives du Rhône (p.99 du DOG) identifie l'agglomération comme un des pôles principaux du SMRR à conforter et à développer en matière d'offre commerciale.

Dans la hiérarchisation des pôles marchands, le Scot classe les communes comme tel à l'horizon 2030:

- Pôle majeur : Salaise-sur-Sanne
- Pôles secondaires de rayonnement intercommunal : Saint Maurice l'Exil, Péage de Roussillon, Chanas, Saint-Rambert d'Albon et Anneyron
- Pôle relais : Roussillon
- Pôle de proximité de rayonnement communal : Sablons

Concernant les pôles commerciaux périphériques, Salaise-sur-Sanne se développe aujourd’hui fortement et renforce son attractivité sur le territoire avec une offre commerciale et de services diversifiée (grandes surfaces alimentaires, d’équipements, de services à la personne et de loisirs).

Créateur de richesse et d’emploi, le développement de cette polarité (notamment autour du projet Green7) pose des questions à la fois en termes d’accessibilité mais aussi concernant la pérennité des autres pôles commerciaux du territoire.

C’est le cas sur le commerce de proximité en centre-ville, où les communes du Péage de Roussillon et de Roussillon notamment présentent une offre diversifiée, mais qui perd progressivement en attractivité du fait du déplacement des commerces existants dans les zones périphériques, mais aussi à la dégradation des conditions de stationnement et d’accessibilité.

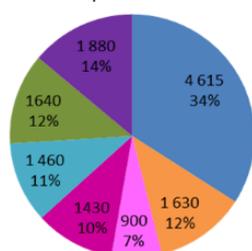
La multiplication de l’offre commerciale de périphérie pourrait aussi, dans les années à venir et dans un contexte de plus forte concurrence entre les enseignes, favoriser l’émergence de nombreuses friches commerciales sur le territoire qu’il conviendra d’anticiper.

« Chiffres clés » à l’échelle des 8 communes

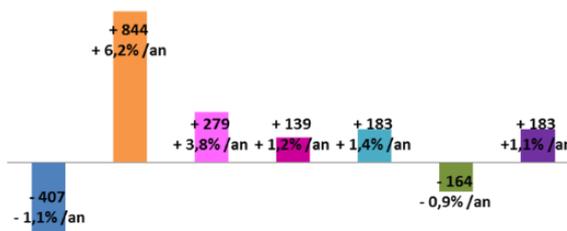
Un pôle d’emploi majeur pour le territoire du Scot Rives du Rhône (en 2012) :

- 16 900 emplois pour 15 000 habitants ayant un emploi et 13 550 emplois salariés privés.
- 16 450 personnes travaillent dans l’agglomération sans y résider, mais 72% des entrants viennent des deux EPCI d’appartenance du territoire.
- 14 800 personnes sortent de l’agglomération pour travailler

Répartition des emplois salariés privés par secteur d’activité en 2012
(23% des emplois du territoire du Scot)

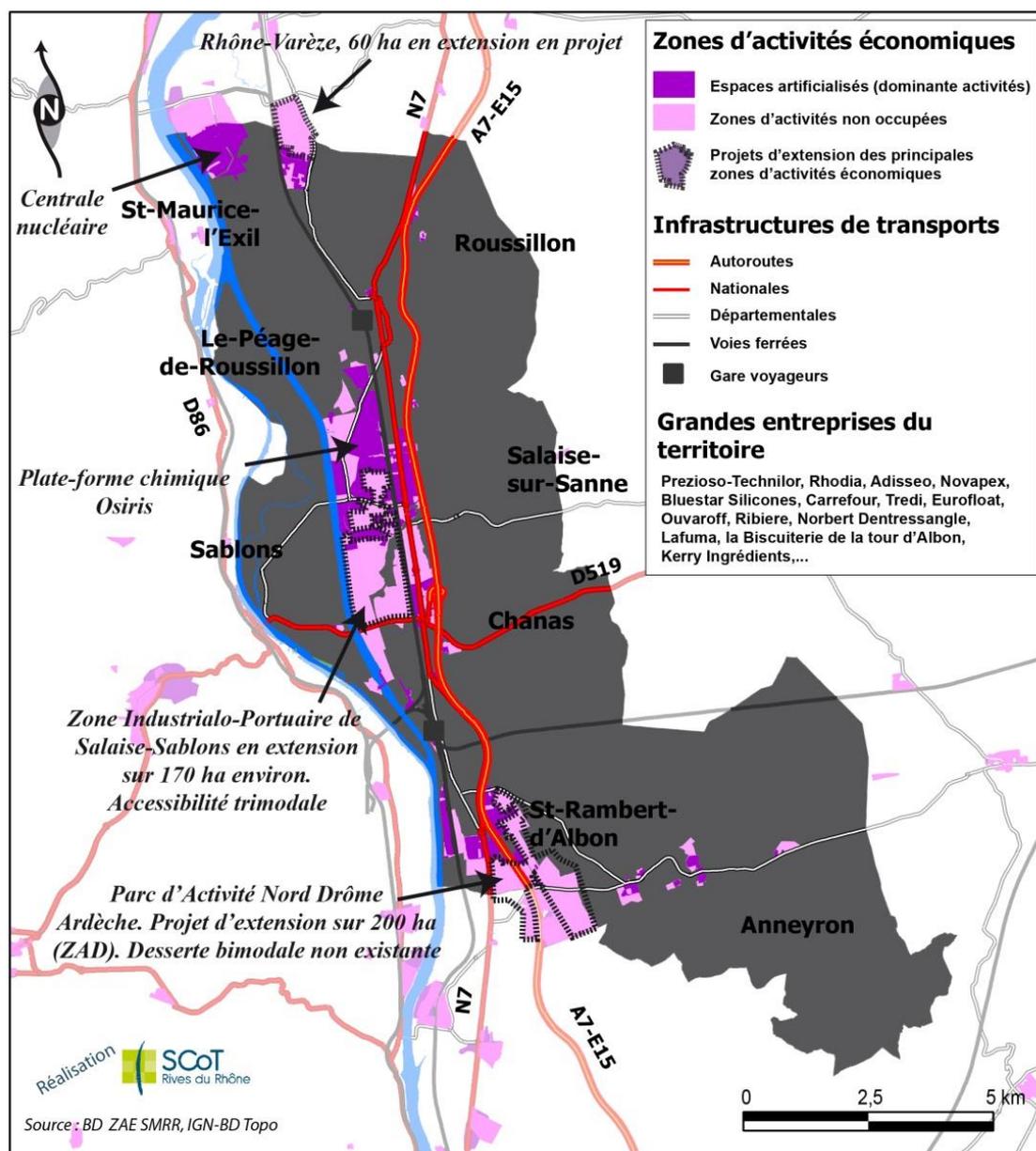


Dynamique de l’emploi salarié privé entre 2000 et 2010
(évolution du nombre d’emplois en volume global et croissance annuelle)



- Industrie, énergie, environnement
- Transports - logistique
- Services aux entreprises, finance, immobilier
- Commerce de gros et automobile
- Commerce de détail
- Autres services
- BTP

PROJETS D'EXTENSION DE ZONES D'ACTIVITES



Problématique : Les grands sites d'activités économiques du territoire ont un rayonnement de niveau régional. Ils offrent à l'agglomération un dynamisme et une attractivité économique et représentent une source d'emplois majeure. Ils posent également de nombreuses questions en termes de structuration urbaine et d'organisation du territoire : comment atteindre une meilleure cohérence d'agglomération ? Quelles articulations et quels liens avec les espaces alentours ? La taille de ces zones et de leurs futures extensions, les risques technologiques et nuisances liés aux types d'activités présentes (pollution, bruit, trafic routier) imposent une attention spécifique dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'ensemble.

Les élus attendent de ce schéma qu'il réponde au mieux à ces différentes problématiques, dans un contexte où l'offre en foncier d'activités (actuel et en projet) est conséquente et n'a pas vocation à être renforcée à l'horizon 2040.

2.6. Risques, nuisances et pollutions : des problématiques spécifiques et un enjeu de santé publique

Les risques technologiques et environnementaux

Le territoire compte de nombreuses entreprises classées Seveso, qui présentent des risques pour les riverains et contraignent fortement l'urbanisation.

- La commune de Salaise-sur-Sanne compte 5 usines classées Seveso seuil haut et 2 entreprises classées en Seveso seuil bas
- La commune de Roussillon accueille 2 établissements classés Seveso seuil haut et 2 entreprises seuil bas
- Anneyron comporte 1 établissement classé Seveso seuil haut

Un plan de prévention des risques technologiques « Roussillon – Salaise-sur-Sanne » a été approuvé le 9 juillet 2014 sur les communes du Péage-de-Roussillon, Roussillon, Sablons et Salaise-sur-Sanne. Tous les documents sont disponibles sur le site :

<http://www.pprtrhonealpes.com/pprt/fiche/20/pprt-roussillon-salaise-sur-sanne.html>

La centrale nucléaire de Saint-Alban-du-Rhône / Saint-Maurice-L'Exil engendre également un risque. Les dégâts liés à un dysfonctionnement important dépasseraient largement les limites de l'agglomération. L'avis de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) est sollicité pour tout projet situé en zone de danger. La politique de l'ASN vise à limiter la densification, l'apport important de population et l'implantation d'établissements sensibles ou importants dans la zone d'alerte d'urgence d'un rayon de 2km.

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) est également important sur le territoire. Il transite en grande partie par l'autoroute A7. Plusieurs gazoducs et un pipeline sont présents sur l'agglomération.

Le fleuve Rhône, la Varèze et la Sanne comportent également des périmètres de prévention des risques d'inondation qu'il conviendra de prendre en compte dans le schéma d'aménagement.

Grandes infrastructures routières et industries : des populations exposées aux nuisances (bruit, pollutions)

Les pollutions ont un impact certain sur la santé des habitants. A côté des élus, des associations militent pour sensibiliser les populations à ces risques.

Les communes traversées par l'A7 sont parmi les plus exposées au dioxyde d'azote (NO₂). Des concentrations moyennes annuelles supérieures aux objectifs de qualité et à la valeur limite pour la protection de la santé humaine ont été constatées à proximité immédiate de l'autoroute A7 (Cf. PCET du Pays Roussillonnais).

Stations fixes

Trois sites fixes de mesures de la qualité de l'air, gérés par Air Rhône Alpes, sont présents sur le secteur d'étude :

- la station urbaine de Roussillon,
- la station péri-urbaine du Sud-roussillonnais/Sablons,
- la station A7 Nord-Isère, sous influence du trafic, située en bordure de l'autoroute A7 sur la commune de Salaise-sur-Sanne.

Para-mètres	Unité	Valeur de référence	Source	Roussillon		Sud Roussillonnais / Sablons		A7 Nord Isère	
				2009	2010	2009	2010	2009	2010
NO ₂	µg/m ³	40	a	32	31	16	15	53	51
PM ₁₀	µg/m ³	30 - 40	a	30	24	n.d.	n.d.	27	27
Benzène	µg/m ³	2 - 5	a	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2	0,9

Type de valeur : Moyenne annuelle, sauf toluène et ozone

X : Concentration > valeur réglementaire ou valeur guide retenue

(1): valeur maximale sur 7 jours consécutifs

a: objectifs de qualité, valeurs cibles et valeurs limites pour la protection de la santé humaine établis par le décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010

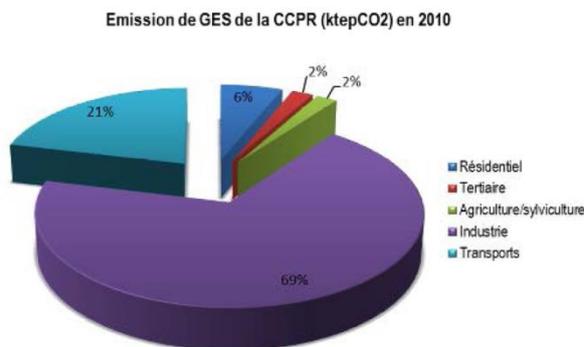
b: avis du HCSP du 06/07/2012

c: valeurs guides de l'OMS (Air Quality Guidelines for Europe, 2nd édition, OMS, 2000).

Source : Air Rhône Alpes, PCET CCPR

Les habitants des communes de l'agglomération sont également parmi les plus exposés aux particules fines (PM10). Les simulations de l'Oreges à l'horizon 2020 semblent montrer qu'une part très importante de l'agglomération resterait ou deviendrait des points noirs dans l'exposition aux particules fines.

En ce qui concerne les émissions de CO₂, les transports sont une source d'émission importante. Mais l'industrie, très présente sur l'agglomération, est la principale source d'émission sur le Pays Roussillonnais.



Source : OREGES, INGEROP, 2014

Les habitants de l'agglomération sont également très exposés à certaines nuisances et en particulier au bruit lié aux infrastructures de transport (voie ferrée, autoroute, RN7...). Une attention particulière devra être portée à cette problématique.

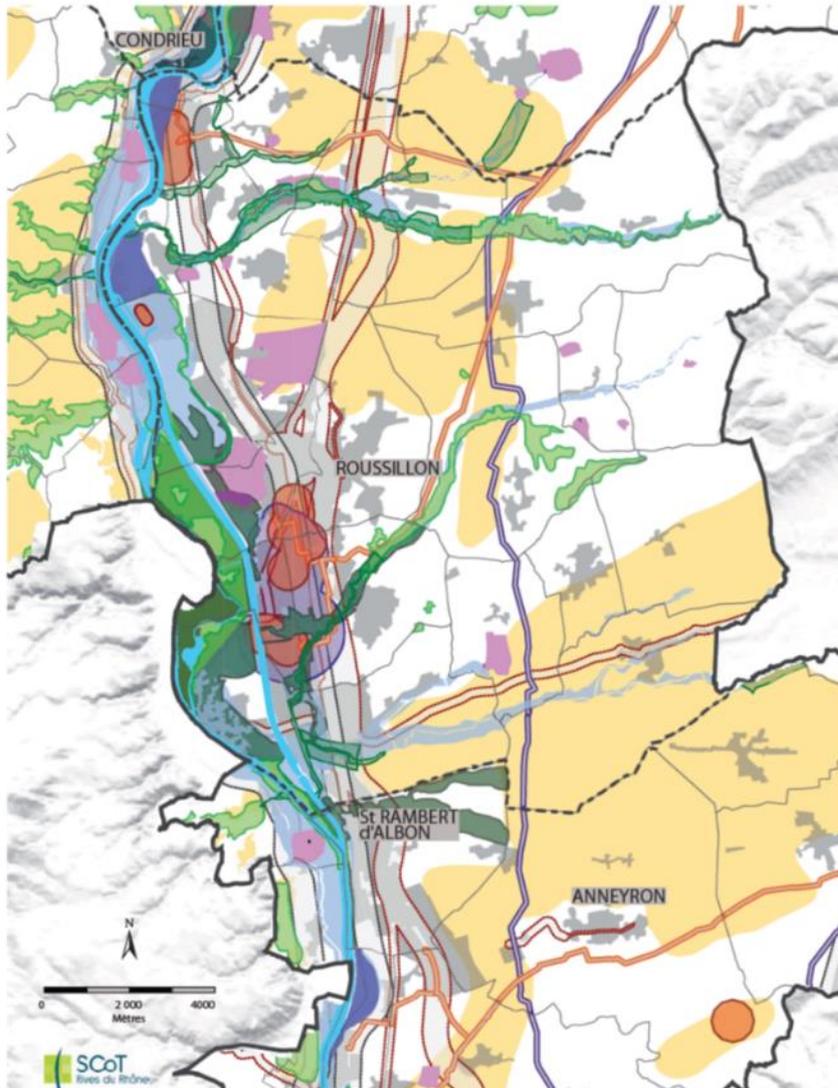
« Zoom Etudes »

- Le Pays roussillonnais a réalisé en 2014 un Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Problématique : Le schéma d'aménagement, qui devra décliner les objectifs ambitieux du Scot en termes d'intensification de l'urbanisation, devra composer avec ces contraintes. Comment accueillir les nouveaux habitants ? Comment leur donner envie d'habiter sur ce territoire ? Où construire en priorité pour être à la fois proche des services et à l'abri des contraintes et nuisances ? L'enjeu de santé publique est majeur et devra être au cœur des réflexions.

Ce que dit le Scot : synthèse des contraintes, environnementale et technologiques (carte du Scot, p.80 du DOG)

CUMUL DES CONTRAINTES TECHNOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES SUR L'AGGLOMÉRATION ROUSSILLON - SAINT-RAMBERT-D'ALBON



Contraintes environnementales

- | | | |
|-----------------------|--|--|
| Zones inondables | Risques naturels prévisibles | Périmètres de captage rapprochés |
| Zones submersibles | Réserve naturelle | Espace agricole stratégique prédominant et AOC |
| ZNIEFF Type 1 | Corridors écologiques (REDI / ASCONIT) | |
| NATURA 2000 (ZPS/SIC) | Périmètre de captage immédiat | |

Contraintes technologiques

- | | | |
|--|--|----------------|
| Pipeline | Site SEVESO (rayon de 500m) et INB de St Alban / St Maurice l'Exil | Espace urbain |
| Gazoduc | Nuisances sonores - Routes | Fleuve Rhône |
| PPR Technologique de Roussillon (périmètre d'études) | Nuisances sonores - Voies ferrées | Limite du Scot |
| | | Limite d'EPCI |

Article 3 : Une approche sensible et partenariale pour initier une dynamique de projet

Une approche expérimentale a été engagée en 2013 sur l'agglomération Roussillon - St Rambert d'Albon au travers d'un « Atelier d'innovation en Urbanisme » (AIU), pour apporter un regard plus sensible sur ce territoire.

L'Atelier d'Innovation en Urbanisme (AIU) repose sur une approche originale. Il s'agit d'une démarche prospective « à hauteur d'hommes » qui prend la forme d'un séminaire résidentiel de deux jours durant lesquels se rencontrent et interagissent de manière conviviale des acteurs qui n'ont pas toujours l'opportunité d'échanger collectivement ni, surtout, de s'affranchir des modes de pensée habituels.

Une approche expérimentée sur le territoire de l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert

Les 25 et 26 novembre 2013, une quarantaine d'élus, de techniciens, de représentants des mondes économique, culturel et scientifique ainsi que des habitants ont participé à un Atelier d'Innovation en Urbanisme sur le territoire de l'agglomération de Roussillon-Saint-Rambert. Cette expérience inédite a donné lieu à d'intenses échanges autour de l'expression de la sensibilité et de la créativité des uns et des autres, invités à « mettre leurs statuts de côté » durant deux jours pour imaginer des futurs possibles.

A la demande du Syndicat mixte des rives du Rhône et en parallèle d'une démarche prospective globale en cours de réalisation, la méthode initiée par l'agence d'urbanisme de Lyon a été déployée à une large échelle afin de mener une réflexion collective sur le devenir des huit communes de l'agglomération de Roussillon-Saint-Rambert d'Albon. Ce territoire, riche en contrastes, s'est idéalement prêté à « l'hybridation des imaginaires » qui constitue l'un des principaux objectifs de ce groupe d'échanges constitué, durant quarante-huit heures, pour relier recherche et pratique, associer lâcher-prise et interdisciplinarité.

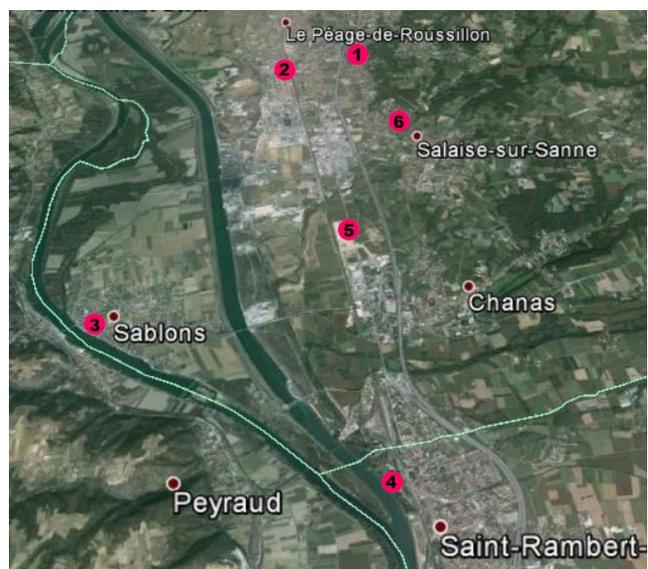
Le format et « l'esprit » de ces deux journées ont facilité l'émergence de nombreuses idées, parfois réalistes, d'autres fois utopiques, quelques fois iconoclastes...

Des constats préliminaires dressés par les élus locaux

Une dizaine d'élus de l'agglomération Roussillon-St Rambert a préalablement été rencontrée afin d'échanger avec eux sur les grands enjeux locaux susceptibles d'être abordés durant le séminaire. Ils ont ainsi été invités à nous présenter leur commune et son environnement, sa population, ses principaux « repères identitaires » ou encore les dynamiques territoriales majeures auxquelles ils étaient confrontés.

Sur le terrain, un ressenti partagé par les participants

Lors de la première journée de l'AIU consacrée à de « l'arpentage » *in situ*, un ressenti partagé a semblé émerger malgré la grande diversité des profils des participants.



Ainsi, la première escale (« Vue de loin » depuis l'église de Roussillon) a été majoritairement louée pour le « paysage extraordinaire » qu'elle permettait d'embrasser, ses « monuments historiques », son air de « Provence » et son « calme » relatif. Elle était également associée, bien que de façon plus secondaire, au « vent froid », au « bruit de l'autoroute » ainsi qu'à la « grisaille ».

La deuxième escale (« Osiris et les Cités » à Roussillon) marquait les corps et les esprits par son « odeur désagréable » et « chimique », « le bruit des usines » et « l'état d'abandon » de certaines habitations. Elle évoquait un sentiment de « tristesse », « la lassitude du lieu » voire « l'immobilisme ». Les personnes interviewées parlaient de « la peur de ne pas y accéder faute de voiture », d'un souhait de « réhabilitation du cadre de vie » ou même du refus de vivre sur place : « c'est trop moche ».

La troisième escale (« Les Mariniers » à Sablons) suscitait des regards plus cléments. Etaient ici évoqués le caractère « paisible des villages en bord de fleuve », « l'attrait patrimonial » du site, le « clapotis de l'eau » ... Questionnés sur ce qu'ils ressentaient, les participants faisaient état d'une « sensation de bien-être », de « sérénité » et de « l'impression d'être en week-end [...] ». Les personnes interviewées déclaraient quant à elles que ce qui les invitait à entrer en relation avec ce lieu étaient sa « tranquillité », « la beauté du cadre » ou encore « la proximité avec la nature ». Elles se disaient par ailleurs mises en garde par « les caprices du fleuve » ainsi que par « les lyonnais fortunés qui font monter les prix ».

La quatrième escale (« Le déjeuner » à Saint-Rambert d'Albon) a permis de déambuler sur les berges les plus naturelles du Rhône, le long notamment de la Viarhona

La cinquième escale (« entre A7, RN7 et Green 7 » à Salaise-sur-Sanne) semblait cristalliser les tensions : ce « non-lieu » était décrié pour ses « hangars métalliques » en « tôle grise » et son « absence de trottoirs » à ses abords, sa « musique extérieure insupportable » et ses « hauts parleurs qui gueulent » à l'intérieur. Il faisait naître un « sentiment d'ennui », un « malaise de non vie marchande », une « perte de repères ». Seule sa « voie piétonne à l'écart des véhicules » semblait trouver grâce aux yeux des participants. Quelques rares personnes interviewées se réjouissaient néanmoins des « vitrines alléchantes et [des] jeux pour les enfants », dans cet endroit « où [on] n'est pas serrés les uns contre les autres » même si elles ne manquaient pas de pointer parallèlement « la carte bleue qui chauffe ».

Enfin, la dernière escale (« Le Prieuré » à Salaise-sur-Sanne) s'apparentait à une sorte de retour aux sources historique et sociale : « un peu d'harmonie et de taille humaine », « une belle demeure », un « magnifique petit coin de beauté et de paix » apprécié par « tous ceux qui aiment et défendent la nature ». Pour certains, c'était « l'aboutissement d'une journée ventée et froide et riche en enseignements ». La formule d'un participant résumait ainsi, à elle seule, de nombreux autres témoignages : « une balade au Prieuré après un passage par la zone commerciale est à l'image de la journée où s'opposent les vestiges et la campagne à l'industrie et aux zones commerciales. Le compromis et le respect des différentes tendances doivent être trouvés. [...] »

Les imaginaires du futur, issus de l'AIU

Des imaginaires, déclinés en finalités.

Un territoire unifié par ses paysages et par l'histoire des hommes et des femmes qui les ont façonnés.

2.1 Raconter l'histoire des lieux et des hommes pour donner confiance en l'avenir

Un territoire où l'industrie rime avec fierté, innovation et qualité de vie.

2.2 Créer un paysage industriel attractif et porteur d'espoir

Un territoire fluide, où il est facile de se déplacer partout avec ou sans voiture.

2.3 Inscrire la liberté et la qualité au cœur d'un territoire fonctionnaliste

Un cadre de vie de qualité, structuré autour d'espaces de rencontre et de convivialité diversifiés et hiérarchisés.

2.4 Prendre soin des espaces et des services de proximité pour favoriser la convivialité

Dans le cadre d'une gouvernance d'agglomération unie et solidaire, des acteurs publics et privés s'associent pour impulser la rencontre des savoir-faire, source d'innovation économique et sociale.

2.5 Aborder la diversité comme une ressource pour l'innovation

Un territoire où l'on peut faire des projets d'avenir, où les jeunes peuvent se former et trouver un emploi.

2.6 Engager le futur dès aujourd'hui en s'occupant des jeunes et des solidarités intergénérationnelles

Une agglomération organisée qui mobilise les acteurs du territoire pour protéger la santé et le bien-être des populations.

2.7 Faire de la santé une priorité pour tous et un axe majeur des orientations d'aménagement



PARTIE 2 – ATTENDUS DE L'ETUDE

Article 4 : Les attentes du Syndicat mixte vis-à-vis du schéma d'aménagement

Le futur schéma d'aménagement devra décliner les prescriptions et recommandations du Scot à l'échelle des 8 communes de l'agglomération, sous la forme d'un projet réappropriable par les communes d'un point de vue réglementaire, notamment dans leurs PLU/PLUi.

Le schéma d'aménagement devra être opérationnel (cf. paragraphe plan d'actions) et pédagogique pour les élus et les autres partenaires en développant des outils de sensibilisation.

Le prestataire pourra réaliser un travail de recherche sur les démarches engagées par d'autres collectivités sur des sites aux caractéristiques et contraintes proches de celles rencontrées sur notre territoire (retours d'expériences). Il devra ainsi proposer aux élus une vision assez précise des choix et possibilités qui leurs sont offerts pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés pour l'évolution de l'agglomération Roussillon – St Rambert.

Le prestataire devra, pour mener cette étude, s'appuyer sur l'ensemble des travaux effectués sur ce territoire. Les études récentes ou en cours sont nombreuses (commerce, environnement, transports, agriculture, PLU en cours, étude de la CCPR sur la prise de compétences...). Il capitalisera également sur l'Atelier d'Innovation Urbaine (AIU) mené en 2013 par le SMRR et présenté dans l'article 3.

Par ailleurs, le Syndicat mixte attend du prestataire qu'il soit force de proposition en matière de concertation. Il pourra notamment s'appuyer sur les actions menées par le SMRR dans le cadre de son plan de concertation 2014 – 2018 et devra associer le groupe de travail de l'AIU en tant qu'instance d'échanges et de débats, tout au long de la démarche. Ce groupe pourra être élargi à d'autres acteurs (associations d'usagers TER, etc.).

Au-delà des méthodes de concertation classiques (réunions de présentation, articles dans les bulletins municipaux,...), le prestataire devra prévoir en option des méthodes de concertation plus originales (intervention dans l'espace public, productions de maquettes et de vues 3D...).

Une seconde option concernera la traduction dans le futur Scot des dispositions du SAARRA, sous forme de prescriptions et de recommandations.

Article 5 : Le déroulé de la mission (offre de base et options)

5.1. Un diagnostic problématisé à l'échelle des 8 communes

Ce diagnostic devra mettre en lumière les grands enjeux du territoire, notamment au regard des prescriptions du Scot. Avant d'engager un travail de recueil de données et de terrain, le prestataire devra réaliser un travail de recensement des études et projets existants, sur lesquels il devra appuyer son analyse.

Parmi les thématiques à aborder dans le diagnostic

Le prestataire réalisera un diagnostic exhaustif et multithématique. Nous proposerons ici un certain nombre de thématiques, mais il est attendu que le prestataire les complète en fonction des besoins qu'il aura préalablement identifiés.

- **L'histoire du territoire** : le prestataire établira une analyse des évolutions du territoire depuis le début du siècle passé, identifiera les grandes tendances et problématiques qui expliquent l'organisation actuelle de cette agglomération. A noter que l'agglomération est très marquée par son histoire ouvrière. Une approche en termes d'aménagement, mais également une approche sociologique paraît intéressante pour dégager des propositions d'avenir pour ce territoire, qui restent ancrées dans l'histoire des lieux
- **L'économie et l'industrie** : l'agglomération comprend plusieurs grandes zones d'activités d'intérêt régional et possède une industrie dynamique, notamment autour de la chimie. En s'appuyant sur les études existantes et les projets en cours, le prestataire réalisera un diagnostic précis des grandes tendances économiques du territoire et des atouts et faiblesses de celui-ci en général et des zones d'activités en particulier (accessibilité, services disponibles, liens entre les zones,...). Une attention particulière devra être portée sur le devenir des friches industrielles et commerciales sur le territoire et des possibilités de valorisation
- **La dynamique résidentielle et la démographie** : l'agglomération a été définie dans le Scot comme une des deux principales polarités en termes d'accueil de populations à l'horizon 2030. Cela implique d'avoir une connaissance approfondie de l'existant, mais aussi de réaliser une étude de gisement foncier la plus précise possible (identification des friches, dents creuses, zones de rénovation urbaine, vacance,...). Le prestataire pourra s'appuyer notamment sur les PLU récents (Salaise-sur-Sanne, Sablons, Chanas) ou sur les travaux réalisés dans le cadre de la révision en cours de certains documents d'urbanisme (St Maurice L'Exil, Le Péage de Roussillon, Roussillon, St Rambert d'Albon)
- **Le commerce** : l'agglomération Roussillon – St Rambert présente une offre très abondante en commerces de centre-ville et de périphérie. En s'appuyant sur les études commerce en cours de réalisation sur le SMRR (volet commerce du futur Scot) et les deux EPCI concernés, le prestataire devra préciser, si nécessaire, les contraintes particulières existantes sur le territoire. Une analyse fine sera produite sur la complémentarité/concurrence des offres en périphéries, très dynamiques et en plein développement sur ce territoire (Green 7 notamment), et en centres villes, dont l'avenir apparait comme difficile voire incertain
- **La mobilité** : la très bonne accessibilité de l'agglomération apporte de nombreux avantages au territoire, mais aussi des contraintes fortes liées aux infrastructures. Le prestataire devra traiter dans son diagnostic l'ensemble des mobilités possibles, que ce soit par mode (piéton, routier, rail, fluvial,...), par type (marchandises, personnes,...) ou par objectif (travail, loisirs,...). Il devra pointer les incohérences, manques en termes d'offre et les enjeux d'amélioration. L'amélioration du rabattement vers les gares représente un enjeu fort pour le territoire

- **L'environnement et la biodiversité** : une étude environnement est en cours de réalisation dans le cadre de la révision du Scot des rives du Rhône. Le prestataire devra s'appuyer sur le Scot actuel et sur le diagnostic de cette étude et pourra être amené à préciser des éléments si cela est nécessaire. Il devra aborder les différentes thématiques existantes sur ce territoire : préservation de la biodiversité (corridors écologiques et réservoirs de biodiversité, zones humides,...), lien avec le Parc du Pilat... Le prestataire inscrira son analyse dans l'objectif fixé par le SMRR de tendre vers un territoire à biodiversité positive (prise en compte de la charte biodiversité du SMRR)
- **Les paysages** : une analyse des paysages aux différentes échelles devra être réalisée pour en dégager des enjeux en termes de traitement et de qualité des franges urbaines, d'amélioration des entrées de villes...
- **Les risques, les nuisances et la santé publique**: le territoire de l'agglomération Roussillon-St Rambert est soumis à de nombreux risques, qu'ils soient naturels (inondations,...) ou technologiques et nucléaires (installation classées Seveso, centrale nucléaire). La présence de la plate-forme chimique et d'infrastructures de transport majeures (A7...) impactent fortement la qualité de l'air, et entraîne des nuisances et des risques pour la santé des habitants. Une analyse fine de ces problématiques apparaît indispensable pour permettre aux élus de définir des choix de développement et la mise en œuvre d'actions précises pour l'avenir
- **L'agriculture** : le prestataire analysera les grandes dynamiques agricoles (notamment concernant l'arboriculture) sur les dernières années, les risques pour la préservation et le développement de l'agriculture, les apports pour le territoire en termes économique et de cadre de vie. Il traitera plus précisément la question des zones d'interfaces entre les zones urbanisées et agricoles, que ce soit en terme de qualité, de pérennité et de conflits d'usages. Il s'appuiera sur le Scot existant et sur l'étude environnement/agriculture en cours de réalisation sur le SMRR dans le cadre de la révision du Scot
- **Les équipements et services** : l'agglomération Roussillon – St Rambert dispose de nombreux équipements et services pour la population. Le prestataire devra réaliser un état des lieux de ces derniers, identifier les manques, mais aussi les complémentarités entre les différentes communes. L'accessibilité à ces grands équipements pour la population devra être traitée, notamment concernant le développement en cours de ces derniers sur la zone Green 7 (déplacement de la clinique de Roussillon, développement d'une offre hôtelière et de loisirs type cinéma,...)
- **La ressource en eau et les capacités d'assainissement** : il existe sur ce territoire des enjeux forts liés à la disponibilité de la ressource en eau et à son traitement. Cette thématique, si elle n'est pas correctement abordée, pourrait remettre en cause l'ensemble du développement de l'agglomération dans les années à venir. Il apparaît indispensable que le prestataire, en s'appuyant sur les études et données existantes, identifie clairement les points de vigilance et les contraintes au développement que cela pourrait impliquer. A noter que le SMRR a réalisé un travail détaillé sur la ressource en eau dans le cadre de son « réseau des acteurs de l'eau » (diagnostic de la ressource notamment)
- **Les projets communaux et intercommunaux** : le prestataire s'attachera à identifier les cohérences et incohérences dans les projets communaux, notamment en s'appuyant sur les

PLU/POS, les projets en cours ou à venir. Une analyse critique devra être réalisée dans le diagnostic pour permettre de dépasser les contraintes liées aux limites administratives (communales, intercommunales, départementales) et tendre vers un véritable projet d'agglomération.

Les échelles d'analyse

Le diagnostic devra être, de fait, mené à l'échelle des 8 communes. Cependant, il sera indispensable de prendre en compte les relations étroites qu'entretiennent les communes de l'agglomération avec les communes alentours. Le regard porté sur l'agglomération devra être élargie aux communes proches autant que de besoin pour tenir compte des enjeux et des tendances qui se dessinent sur le bassin de vie de l'agglomération. Le prestataire devra donc adapter l'échelle d'analyse en fonction des enjeux et impacts de chaque thématique.

L'articulation avec les autres études et projets en cours à l'échelle du Scot

Le SMRR mène en parallèle de cette étude la révision de son Scot. Le prestataire devra se coordonner avec la maîtrise d'œuvre (Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne sur le volet général, le groupement Soberco Environnement / Blezat Consulting / Burgeap sur l'environnement et l'énergie / agriculture / forêt et Cibles et Stratégies sur le commerce) pour collecter des données auprès de ces partenaires afin d'enrichir son diagnostic, mais aussi d'apporter des éléments pour compléter le diagnostic du Scot en révision. Il est important que les deux projets restent cohérents l'un avec l'autre tout au long de leur élaboration, d'autant que les conclusions du schéma d'aménagement devront nourrir le futur Scot.

Une visite de territoire avec les élus

Le Syndicat mixte souhaite que soit organisée, au lancement de l'étude, une visite de terrain avec les élus des 8 communes et les vice-présidents du Scot concernés. L'objectif est de permettre aux élus d'avoir une vision d'ensemble de ce territoire dans toute sa diversité.

5.2. Vers un projet d'agglomération et la proposition d'orientations urbaines et architecturales

Sur la base du diagnostic problématisé, le prestataire devra aider les élus à définir un véritable projet d'agglomération à l'échelle des 8 communes, particulièrement développé sur le volet urbain et architectural.

Le prestataire devra ainsi, à partir du diagnostic, définir précisément les espaces de développement et de reconquête à investir dans le cœur des agglomérations, mais aussi en extension. Pour cela, il devra s'appuyer sur les enjeux et contraintes en termes de préservation des espaces naturels et agricoles, de santé, de limitation de l'exposition aux risques naturels et technologiques... Le travail « en négatif » par la juxtaposition de ces différents enjeux et contraintes permettra de dégager les « marges de manœuvre » en termes de développement urbain.

Le prestataire travaillera en collaboration étroite avec les élus du territoire pour proposer un projet politique clair, qui pourrait **s'apparenter à un PADD. Celui-ci sera élaboré sur la base de plusieurs scénarios de développement proposés aux élus.**

Le projet retenu prendra la forme d'un plan guide à l'échelle de l'agglomération avec des zooms sur les espaces à enjeux (RN7, gares, zones d'activités,...). Le volet paysager devra être poussé, que ce soit au niveau des espaces naturels et agricoles (franges d'urbanisation, points de vue,...) qu'au niveau urbain (mise en valeur du patrimoine bâti, qualification des zones industrielles,...) et des connexions entre les différents espaces.

Ces zooms, **assimilables à des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)**, devront proposer des pistes d'amélioration, des projets urbains, architecturaux et paysagers dont l'opérationnalité sera étudiée et qui devront être déclinés dans leur mise en œuvre au travers de fiches actions (cf. partie relative au plan d'action ci-après). Une première approche laisse envisager la nécessité de réaliser au minimum 3 zooms, qui devront être chiffrés dans l'offre de base.

5.3. Les modalités de mise en œuvre opérationnelle du projet

L'élaboration d'un plan d'action opérationnel

Le prestataire devra proposer un plan d'actions précis pour le territoire. Celui-ci devra comporter un phasage le plus précis possible des actions à mener, identifier les priorités, estimer les coûts et les modalités de mise en œuvre.

Pour chaque action, le prestataire pourra réaliser une fiche comportant ces éléments avec un rappel du contexte, des enjeux poursuivis et identifier clairement les maîtres d'ouvrages à privilégier, les partenaires à associer. Ces fiches serviront à accompagner les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre de projets (projets d'aménagement, révision de PLU, PAEN...).

5.4. Le suivi du projet et la concertation

Le prestataire proposera une méthodologie précise pour permettre au SMRR et/ou aux EPCI de faire vivre et de suivre la mise en œuvre du projet. Celle-ci pourra comporter des indicateurs de suivi à renseigner, des actions de communication particulières à mettre en place...

5.5. Options : « concertation renforcée » et « lien avec le futur Scot »

Option 1 - « lien avec le futur Scot » (définition des prescriptions et orientations à inscrire dans le futur Scot)

Contrairement à un « schéma de secteur », le SAARRA n'aura aucune valeur réglementaire pour les communes et EPCI concernés. Pour donner plus de poids au SAARRA et faire le lien avec le futur Scot, il est attendu du prestataire qu'il propose une série de prescriptions et de recommandations à inscrire dans le futur Scot en révision, pour traduire réglementairement les attendus du schéma. Le prestataire devra pour cela se rapprocher de l'Agence d'urbanisme de Lyon, en charge des études pour la révision générale du Scot.

Option 2 – « concertation renforcée »

Au-delà des méthodes de concertation « classiques », le prestataire proposera en option des méthodes de concertation plus originales à destination des élus et de la population (interventions dans l'espace public, maquettes, lien avec le monde universitaire...).

Nous attendons du prestataire qu'il soit force de proposition sur ce point.

Article 6 : Organisation du travail du prestataire

6.1. Les compétences requises pour le suivi de la mission

Vu la complexité du territoire et du projet, le prestataire devra faire appel à un panel large de compétences, à commencer par une **équipe d'urbanistes et d'architectes confirmés**.

Il devra également s'appuyer sur des personnes ou bureaux d'études pouvant apporter les compétences suivantes :

- Un bureau d'études spécialisé dans les questions d'environnement et plus particulièrement sur les questions de risques (naturels et technologiques) et de qualité de l'air/santé publique
- Un paysagiste
- Un programmiste
- Toute autre compétence qui paraît nécessaire à la bonne réalisation de ce projet (sociologue, spécialiste des marchés immobilier, programmeur 3D, appui sur la communication et la concertation...)

6.2. Calendrier et méthodologie de l'étude

Le Syndicat mixte envisage une durée d'études de 24 mois environ. Le prestataire proposera un calendrier le plus précis possible dans son offre.

L'étude se déroulera sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte, mais devra associer très étroitement les 2 EPCI et les 8 communes concernées. La méthodologie proposée pour la conduite de cette étude devra intégrer ce paramètre (prévoir notamment des réunions de restitution dans les EPCI) et le souhait des élus de réaliser un projet ambitieux et partagé. Le prestataire devra être force de proposition sur le volet communication/concertation autour du projet (offre de base et option).

Le Syndicat mixte attend également du prestataire qu'il l'accompagne, en fonction des besoins, dans la définition d'une gouvernance adaptée pour la mise en œuvre du schéma d'aménagement.

A noter que le Syndicat mixte s'organise autour de deux instances principales : un Bureau syndical composé du président et de 11 vice-présidents, qui prépare les décisions du conseil syndical, ainsi qu'un conseil syndical composé de 64 délégués désignés par les intercommunalités. Il s'agit de l'assemblée délibérante du Syndicat mixte. Des restitutions devront être prévues dans ces deux instances.

Comme vu précédemment, le prestataire devra travailler en collaboration avec la maîtrise d'œuvre du Scot en révision. Cela passera par l'organisation de points réguliers entre les différents prestataires afin de mettre en place une méthode de travail la plus concertée possible et d'échanger au mieux les informations et données produites.

Le prestataire devra préciser dans son offre le nombre de réunions et de visites de terrain nécessaires pour mener à bien ce travail. Il identifiera une première liste d'acteurs qu'il envisage de rencontrer.

Article 7 : Données et études mises à disposition du prestataire

Etudes disponibles auprès du SMRR :

Etudes générales

- Scot des rives du Rhône, approuvé en mars 2012
- Scot des rives du Rhône en révision, en cours
- A l'échelle du périmètre d'étude : Synthèse de l'Atelier d'Innovation en Urbanisme, 2014
- Etude de territoire de la CC du Pays Roussillonnais, 2014

Commerce

- « Etude des flux de consommation sur le territoire du Scot des rives du Rhône », 2013
- Diagnostic du volet commerce du futur Scot, en cours d'élaboration

Habitat

- Etude marché immobilier d'Adéquation sur le SMRR, 2014

Urbanisme

- Etude Urbagares sur les potentiels d'urbanisation autour des gares du SMRR, juillet 2007
- Etude de requalification de la RN7, SMRR, 2012

Transport

- Rendu de l'atelier mobilités alternatives des étudiants du master 2 Altevilles, 2014

Environnement, Agriculture, Forêt

- Etude Environnement/Agriculture/Forêt menée dans le cadre de la révision du Scot, en cours
- EIE du Scot approuvé en 2012
- Diagnostic de la ressource en eau sur le territoire du SMRR, 2014

Données disponibles auprès du SMRR :

- Le cadastre numérisé
- Les documents d'urbanisme numérisés
- Une orthophotographie aérienne récente du territoire (été 2009, précision 25cm), ainsi que des orthophotos IGN plus anciennes (résolution 50 cm)
- Diverses données statistiques et SIG (dont données issues de l'étude consommation des ménages, 2013)
- Une cartographie de l'occupation du sol 1990/2000/2009 et des changements d'occupation entre les différentes dates
- Le MNT à l'échelle du SCOT (2009)
- Scan 25, BD topo...
- Zones humides de moins de 1000 m² et recensement des pelouses sèches sur l'Isère Rhodanienne, 2013-2014
- Résultat du Suivi Temporel des Oiseaux Communs (carrés STOC) sur le périmètre du SMRR, en cours

Autres études disponibles auprès de nos partenaires (liste non exhaustive) :

Commerce

- « Etude de redynamisation commerciale », CC du Pays roussillonnais, 2014
- Schéma de développement commercial, CC Porte de DrômArdèche, en cours

Habitat

- PLH 2011-2017 du Pays roussillonnais
- PLH CC Rhône Valloire (plus applicable, pour information)

Transport

- Analyse des problématiques d'infrastructures routières et du système de déplacements (à l'échelle de l'entente Tridan), mai 2014
- Etude CEREMA Rhône Médiann, en cours

ZIP Salaise-Sablons

- Dossier de création de ZAC et son étude d'impact
- Bilan de la concertation publique 2011 et 2013 pour la ZIP
- Etude Grand Paysage ZIP, 2013
- Etude déplacements ZIP, 2012
- Workshop : étudiants de la Maison du Fleuve Rhône
- Mobilités et ZIP – Master Ingénierie du Développement Territorial – Grenoble
- Marché de maîtrise d'œuvre urbaine (Paysagiste, Architecte en chef et urbaniste), lancement printemps 2015
- Etude sur le potentiel ENR, en cours
- ZIP-PANDA et économie agricole - Etude ISARA 2012-2013
- Etude SMIRCLAID sur la ressource en eau, janvier 2015
- Charte pour un espace industriel responsable et multimodal (votée en octobre 2013, complétée en janvier 2015)

Article 8 : Propriété et remise des données au SMRR

Pour l'ensemble des données et productions résultant de la prestation, le Syndicat mixte des rives du Rhône entend disposer des droits patrimoniaux pour utiliser les productions sans aucune limitation de licence ou copyright, pour quelques usages que ce soit, y compris pour la mise à disposition d'éléments auprès de ses partenaires.

Le prestataire conservera la possibilité d'exploiter les productions à des fins commerciales. Il s'engage cependant à ne pas les redistribuer, gratuitement, sans l'accord écrit du SMRR, à quelque organisme public ou privé que ce soit.

L'ensemble des données géographiques produites par le prestataire pour la réalisation de cartes devront l'être, quand cela est possible, au format SIG (format .shp). Ces données devront être remises au SMRR à la fin de la prestation, accompagnées des fichiers sources des différentes cartes produites (format .ai de préférence).

ANNEXES

Annexe 1 - Liste (non exhaustive) des principaux acteurs du territoire :

- Syndicat Mixte des Rives du Rhône (vice-présidents et techniciens en charge du dossier)
- 8 communes concernées
- CC Porte de DrômArdèche et CC du Pays Roussillonnais
- Conseil Général de la Drôme et de l'Isère
- GPRA Rhône Médiann
- Syndicat mixte de la ZIP Salaise-Sablons
- Syndicat Mixte du Rhône Court-circuité Loire Ardèche Isère Drôme (SMIRCLAID)
- Associations de quartier, environnementales et du cadre de vie, habitants, agriculteurs (dont association des amis de l'île de la Platière, Gère Vivante, Vivre...)
- Bailleurs sociaux
- Etat (DDT, CEREMA,...)
- Entente TRIDAN
- Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne
- Bureaux d'études menant des études sur le territoire du SMRR
- EPORA
- CNR
- ...

Annexe 2 – Synthèse de l'Atelier d'innovation en Urbanisme

Annexe 3 – Tableau d'état d'avancement des POS/PLU

COMMUNE	DOCUMENT APPLICABLE	DATE APPROBATION	PROCEDURE EN COURS
St Maurice l'Exil	POS	21/06/2001	Révision lancée le 02/12/2012
Péage de Roussillon	POS	03/10/1995	Révision lancée le 27/06/2012
Roussillon	POS	05/07/1994	Révision lancée le 17/04/2003
Salaise sur Sanne	PLU	24/02/2014	
Sablons	PLU	01/03/2014	
Chanas	PLU	12/07/2007	
St Rambert d'Albon	POS	26/07/2001	Révision lancée le 19/12/2005
Anneyron	POS		PLU approuvé le 16/12/2010 et annulé en 2014. Procédure de révision « allégée » du POS en cours

Annexe 4 – Vues aériennes du territoire d'étude (photos Renaud VEZIN, CC Pays Roussillonnais)

Vue en direction du Sud – commune de Saint Maurice L'Exil au 1^{er} plan



Vue en direction du nord – Rond-point de Chanas au 1^{er} plan



Vue en direction du sud, Roussillon/Péage-de-Roussillon



Au 1^{er} plan : espaces agricoles de l'arrière-pays roussillonnais ; en fond le massif du Pilat



Vue en direction du nord depuis Saint-Rambert d'Albon



Annexe 5 – Autres vues du territoire

Les espaces à vocation industrielle



Des ambiances plus « villageoises »



Les cités ouvrières



Les bords du Rhône (Sablons, Ile de la Platière...)



Les espaces agricoles : grandes cultures, arboriculture et contact « ville-campagne »



Les centres anciens en perte d'attractivité



...
Crédit photo : Renaud Vezin,
Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise